

La mixité « cultures – ovins » : des complémentarités entre ateliers qui constituent un atout pour la durabilité des systèmes - VEGETOV



INSTITUT DE
L'ÉLEVAGE



INOSYS RÉSEAU D'ÉLEVAGE :
un dispositif partenarial associant
des éleveurs et des ingénieurs
de l'Institut de l'Élevage et des
Chambres d'Agriculture pour
produire des références sur
les systèmes d'élevage.



VEGETOV

La mixité « cultures – ovins » : des complémentarités entre ateliers qui constituent un atout pour la durabilité des systèmes

VEGETOV – N° EDP 09 15 002290

Etude réalisée avec le soutien financier de FranceAgriMer

Octobre 2016

Ont contribué à la réalisation de ce projet :

Rédaction : Carole JOUSSEINS (Institut de l'Élevage)

Relecture : Gérard SERVIERE et Vincent BELLET, Florence BENOIT et Michèle BOUSSELY (Institut de l'Élevage)

Mise en page : Michèle BOUSSELY (Institut de l'Élevage)

Création graphique : Annette CASTRES (Institut de l'Élevage)

Réalisation des enquêtes :

Vincent BELLET, Gérard SERVIERE, Carole JOUSSEINS, Pierre MISCHLER (Institut de l'Élevage), Catherine VENINAUX-DELVALLE (Chambre d'Agriculture de l'Aisne), Gillet SAGET (Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne), Laurent SOLAS (Chambre d'Agriculture de la Saône et Loire), Yves LE BOULBIN (ALYSE)

Sommaire

1. Introduction et objectifs de l'étude VEGETOV	5
2. La fin du recul de l'élevage dans les zones de Polyculture–Elevage ?.....	6
2.1 Le cheptel d'herbivores recule depuis 30 ans en France	6
2.2 Des territoires qui se spécialisent plus vite que les exploitations	8
2.3 En 2013, 1 brebis viande française sur 5 est en zone de culture ou de polyculture - élevage	9
3. Des signaux en faveur de la mixité ovin–grandes cultures	10
3.1 Une nouvelle PAC 2014 – 2019 résolument orientée en faveur de l'élevage	10
3.2 Une volatilité forte des prix de ventes des céréales et une augmentation continue du prix de l'agneau jusqu'en 2015	11
4. Le travail, pour mieux comprendre les systèmes ovins - céréales.....	13
5. La promotion des systèmes ovins–céréales par les techniciens ovins	14
5.1 Les arguments en faveur de la création d'un élevage ovin dans une exploitation céréalière	14
5.2 Les freins à la création d'un élevage ovin dans une exploitation céréalière	15
5.3 Au-delà des arguments, des exploitants prêts à entendre un discours en faveur de la polyculture–élevage ovin.....	16
6. Qui sont les éleveurs en système polycultures–élevage ovin ?.....	17
6.1 Identification des types d'élevage et des domaines d'investigation	17
6.2 17 exploitations enquêtées	17
6.3 La troupe ovine est créée au cours de la vie de l'exploitation	18
6.3.1 Des chefs d'exploitation bien formés qui connaissent le monde professionnel non agricole.....	19
6.3.2 La troupe ovine n'est pas le fruit du hasard, mais doit s'adapter à une exploitation céréalière.....	19
6.3.3 Polyculture – Elevage, un système choisi, réfléchi et accompagné.....	19
6.3.4 Le vrai enjeu de ces systèmes : le travail.....	20
6.3.5 Des agriculteurs – chefs d'une entreprise locale.....	21
6.4 La troupe ovine est créée pour permettre une installation	23
6.4.1 Une installation souvent dès la fin des études	23
6.4.2 L'atelier ovin n'est pas qu'un complément aux grandes cultures	23
6.4.3 Polyculture–élevage, un choix raisonné	24
6.4.4 Les limites de ces exploitations sont surtout liées au travail.....	25
6.4.5 Des exploitations porteuses d'un projet original.....	25
6.5 Une exploitation ovins-céréales est reprise	27
6.5.1 Les « héritiers » d'une exploitation polyculture – ovins.....	27
6.5.2 Les « héritiers d'un troupeau de moutons »	27
6.5.3 Une mixité subie qu'ils ont finalement choisie	27
6.5.4 La voie d'amélioration prioritaire : essayer de gérer le temps et la charge de travail	28
6.5.5 Des chefs d'entreprises qui se ressentent plus éleveurs que céréaliers et qui s'interrogent sur l'avenir de leur système.....	28

7. Monographies d’exploitants Ovins-Céréales	31
7.1 Quand la troupe ovine consolide l’installation	31
7.1.1 Eléments clés	31
7.1.2 Les brebis sur le territoire	31
7.1.3 Le choix de la mixité ovins – grandes cultures	32
7.1.4 L’accompagnement de la mixité ovins–grandes cultures	33
7.1.5 La main-d’œuvre et le travail dans une exploitation mixte ovins – grandes cultures	33
7.1.6 Le regard de l’agriculteur sur son métier et son exploitation	33
7.2 Quand la troupe ovine consolide l’exploitation	33
7.2.1 Eléments clés	33
7.2.2 Les brebis sur le territoire	34
7.2.3 Le choix de la mixité ovins – grandes cultures	35
7.2.4 L’accompagnement de la mixité ovins – grandes cultures	36
7.2.5 La main-d’œuvre et le travail dans une exploitation mixte ovins–grandes cultures	36
7.2.6 Le regard de l’agriculteur sur son métier et son exploitation	36
7.3 Quand une structure ovins–céréales est reprise	37
7.3.1 Eléments clés	37
7.3.2 Les brebis sur le territoire	37
7.3.3 Le choix de la mixité ovins–grandes cultures	38
7.3.4 L’accompagnement de la mixité ovins – grandes cultures	39
7.3.5 La main-d’œuvre et le travail dans une exploitation mixte ovins–grandes cultures	39
7.3.6 Le regard de l’agriculteur sur son métier et son exploitation	40
8. Des clés pour comprendre les motivations et besoins des exploitants avec un projet ovins - céréales	41
8.1 Ce qui compte pour les exploitants dans la mixité ovins et grandes cultures	41
8.2 Quelques pistes à travailler en termes d’accompagnement des céréaliers dans un système ovins- céréales	41
8.2.1 Identifier la raison d’un projet ovin dans une exploitation céréalière :	41
8.2.2 Identifier qui va s’occuper du troupeau ovin et qui prend les décisions	42
8.2.3 Travailler vraiment les synergies entre les deux ateliers	43
9. Conclusion	44
10. Lexique	45
11. Références bibliographiques	46
ANNEXES	49

1. Introduction et objectifs de l'étude VEGETOV

Les systèmes de polyculture - élevage dans les zones de cultures ou mixité cultures-élevages (carte en annexe 1) ont connu une forte diminution depuis de nombreuses années. Les questionnements sur la spécialisation des exploitations, la réduction de la main-d'œuvre disponible, le temps de travail et sa productivité, et la conjoncture économique favorables aux productions céréalières plaident pour l'abandon de l'élevage.

De nouveaux atouts et de nouvelles opportunités se font jour en faveur de cette mixité, par la mise en avant de l'agroécologie, et surtout par l'intérêt renouvelé de la diversification pour sécuriser les revenus, face à une conjoncture économique de plus en plus volatile.

Différents projets et travaux illustrent, au-delà de l'élevage ovin, ce nouvel engouement pour la polyculture-élevage :

- le **RMT SPYCE** -Système de Polyculture – Elevage labellisé en 2014, étudie les potentialités offertes par la polyculture - élevage en termes de développement durable, afin de mieux les prendre en compte dans les analyses de performance des systèmes de production ;
- le projet **CASDAR RED SPYCE** (2016-2019) porté par le RMT SPYCE vise à améliorer les performances des exploitations de polyculture - élevage par la production de références nouvelles et d'outils d'accompagnement des agriculteurs en prenant en compte l'organisation du travail ;
- le **CASDAR CEREL** (2014-2016) s'attache à créer une complémentarité entre grandes cultures et élevages, à l'échelle du territoire pour une agriculture plus durable ;
- dans le cadre du **RMT ERYTAGE** - Evaluation de la durabilité des systèmes et des Territoires AGricolEs- des études prospectives ont examiné la faisabilité et l'intérêt d'ateliers d'élevages (bovin, porcin, ovin) partagés entre plusieurs céréaliculteurs du Pithiverais (Seguin, 2015) ;
- enfin, le projet **PHYTOEL** (en production bovine) s'inscrit dans la volonté nationale de réduire l'usage des produits phytosanitaires (Plan **ECOPHYTO**) et réunit des ingénieurs du dispositif **INOSYS - Réseaux d'Elevage** et du Dispositif **DEPHY**, avec pour hypothèse que les stratégies agronomiques et incidemment l'usage de produits phytopharmaceutiques sont interdépendants du système d'exploitation dans les exploitations de polyculture – élevage.

Ces études portent principalement sur des systèmes associant des bovins ou des monogastriques aux grandes cultures et s'intéressent rarement à la production ovine allaitante. Pourtant, dans le cadre d'**Inn'Ovin**, l'ensemble de la filière ovine se mobilise pour produire plus d'agneaux, notamment en favorisant l'installation et la création d'ateliers ovins y compris dans les zones céréalières.

Le projet **VEGETOV** vise ainsi à enrichir les argumentaires et les référentiels en faveur du développement de la mixité ovins - grandes cultures. Il s'intéresse à une **meilleure compréhension des motivations** et des modalités de sa mise en œuvre, à une connaissance plus précise de ses **atouts** et éventuelles **contraintes** et à **l'évaluation de ses performances et conditions de réussite**.

2. La fin du recul de l'élevage dans les zones de Polyculture–Elevage ?

Les systèmes de polyculture - élevage (PCE) ont connu un recul continu depuis les années 70 au profit de systèmes spécialisés vers l'élevage ou les cultures. Leurs potentialités importantes en termes de développement durable sont insuffisamment mises en avant dans les analyses de performance des systèmes de production.

2.1 Le cheptel d'herbivores recule depuis 30 ans en France

Depuis 1979, on constate une perte de 800 000 à 1 million d'UGB en moyenne entre chaque recensement agricole. Le cheptel de reproductrices (vaches, chèvres, brebis) est ainsi passé de 11,5 millions en 1979 à 8,8 millions d'UGB en 2010 (*Institut de l'Elevage, 2013*).

Les moteurs de ces évolutions varient au cours du temps :

- l'intensification fourragère et animale surtout dans le secteur bovin-laitier ;
- les substitutions inter - espèces ou types d'herbivores (des vaches allaitantes à la place de vaches laitières), en particulier au moment de la mise en place des quotas laitiers. Dans la zone herbagère au nord du massif Central, la substitution régulière des brebis allaitantes par des vaches allaitantes est responsable de la division par deux du cheptel ovin ;
- la forte concurrence des productions végétales dans les zones de polyculture - élevage ou qui le deviennent progressivement. Les déterminants de cette concurrence sont multiples, l'astreinte spécifique pour le travail en élevage explique souvent l'arrêt de cet atelier, mais les signaux économiques de la PAC en 1992 ou le doublement du prix des céréales en 2007 ont décuplé l'attractivité de ces productions, et accru la tendance à la spécialisation céréalière. Ce phénomène a pesé fortement en production ovine allaitante, depuis la mise en place de l'OCM (Organisation Commune du Marché) en 1980 jusqu'au bilan de santé de la PAC de 2008.

Ainsi, même avec les possibilités d'arbitrage et de substitutions entre productions, le repli du cheptel herbivore, présent sur le territoire, est évidemment plus prononcé dans les zones de polyculture–élevage.

Figure 1: Evolution des UGB en % entre 2000 et 2010, source Agreste RA 2000 – 2010 – traitement Institut de l’Elevage

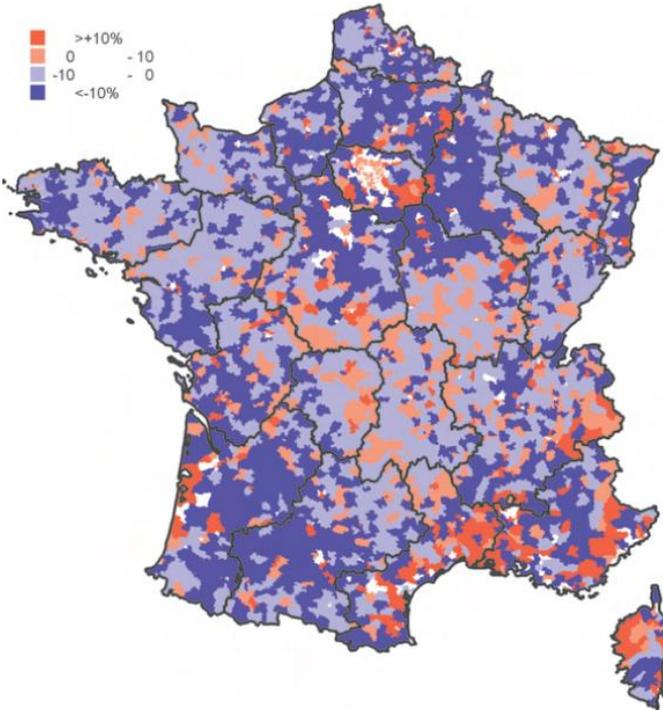
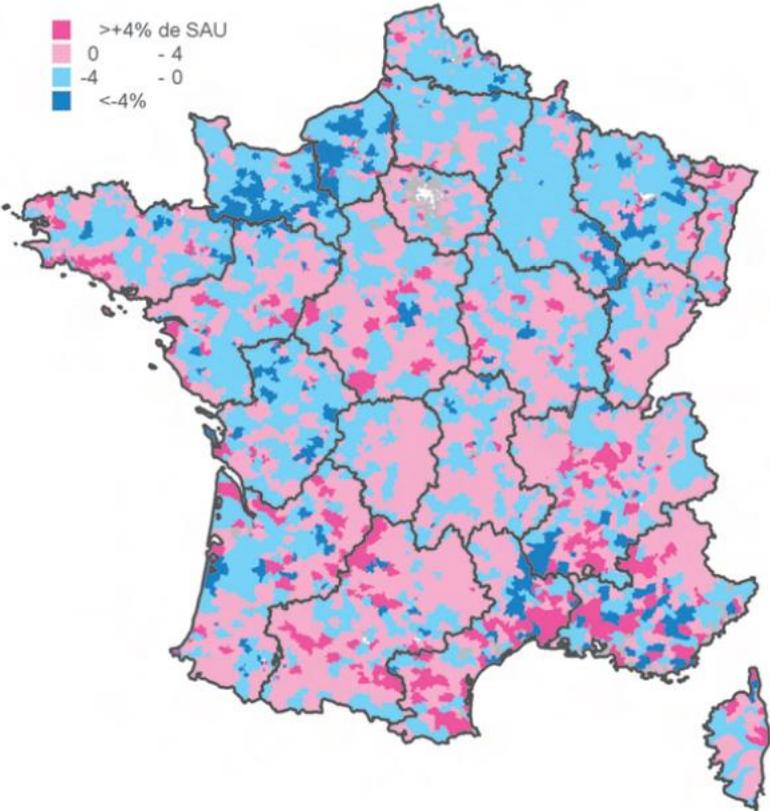


Figure 2 : Evolution du ratio SFP/SAU entre 2000 et 2010, source Agreste RA 2000 – 2010 – traitement Institut de l’Elevage



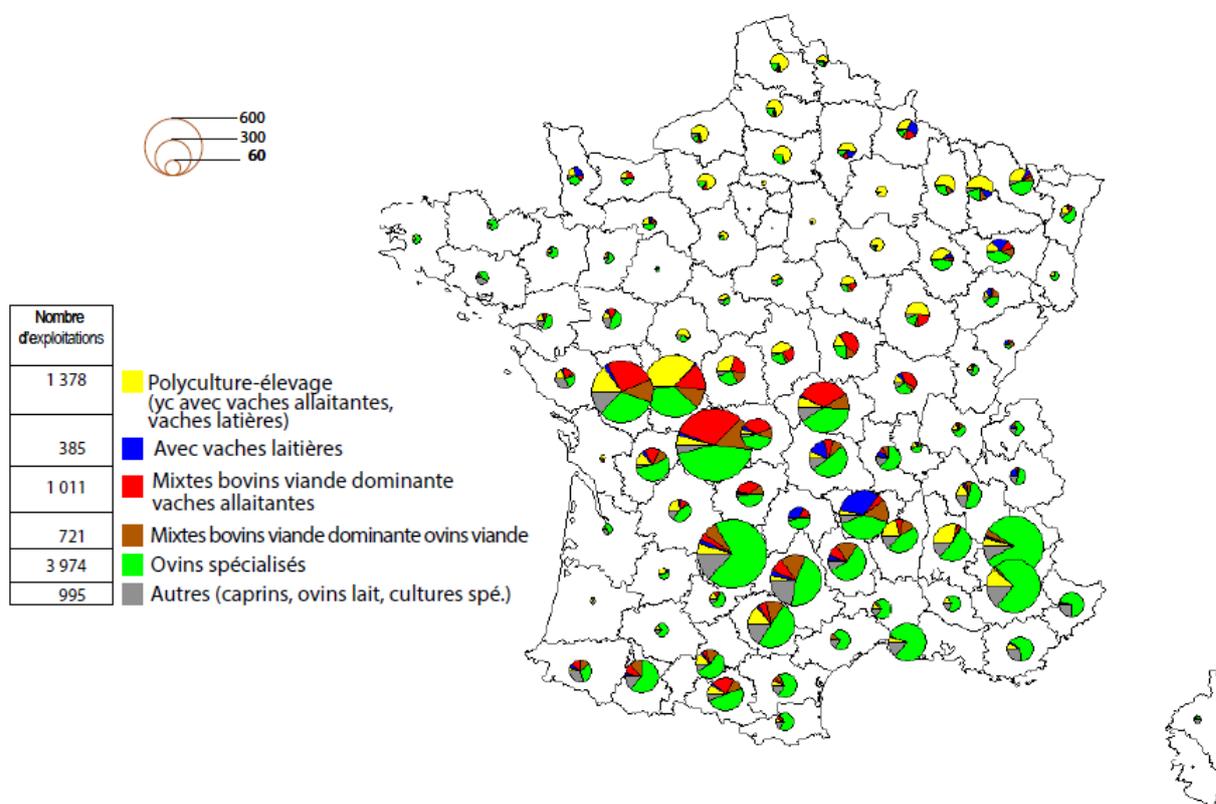
2.2 Des territoires qui se spécialisent plus vite que les exploitations

En 1992, l'instauration des primes COP (Céréales et Oléo protéagineux) a favorisé le retournement de prairies dans les zones de polyculture - élevage, maximisant les surfaces de cultures de vente primées et concentrant les activités d'élevage herbivore sur des surfaces fourragères en réduction. En 2007, avec le doublement du prix des céréales, la réduction des cheptels a été plus rapide que celui de la SFP, les terres les plus favorables à la production des grandes cultures ayant déjà été retournées pendant la période précédente.

Les exploitations se spécialisent moins que les territoires. Si le recul des activités d'élevage est manifeste dans de nombreuses zones de polyculture - élevage, les combinaisons de production pratiquées par les exploitations avec élevage restent globalement stables. Ainsi, en 2000 et en 2010, 25 % des exploitations sont des exploitations de polyculture - élevage, y compris 6 % avec cultures dominantes.

La diversité de la production ovine allaitante reste importante, et les exploitations de système polyculture - élevage sont les plus nombreuses après les exploitations spécialisées (figure 3). Cette diversité de combinaisons de productions se maintient car désormais le repli du cheptel concerne aussi les exploitations spécialisées qui avaient mieux résisté sur la période 1980 - 2000 (- 9 % vs - 27 % pour les exploitations non spécialisées).

Figure 3 : Répartition des exploitations avec plus de 150 brebis viande par système de production, source Agreste RA 2010, traitement Institut de l'Élevage



2.3 En 2013, 1 brebis viande française sur 5 est en zone de culture ou de polyculture - élevage

L'analyse des recensements annuels des reproducteurs ovins réalisés par les éleveurs auprès des EdE révèle qu'en 2013, 1 brebis sur 5 détenues dans un troupeau d'au moins 50 brebis se trouve en zone de grandes cultures ou de mixité cultures-élevage (tableau 1). L'élevage ovin a certes reculé dans ces territoires, mais il est toujours essentiel à la filière française.

Tableau 1 : Répartition des brebis et des troupeaux de plus de 50 têtes en fonction des zones d'élevage Institut de l'Elevage (annexe 1), source BDNI 2013, alimentée par les EdE, traitement Institut de l'Elevage 2016.

Zones d'élevage	Troupeaux de 50 têtes et plus			
	Brebis (têtes)	%	troupeaux	%
Zones de grandes cultures	259 975	7%	1 184	7%
Zone de polyculture - élevage	521 288	14%	2 350	14%
Cultures fourragères	444 521	12%	2 155	13%
Zone herbagère du Nord-Ouest	164 556	4%	1 178	7%
Zone herbagère du Centre et de l'Est	911 815	24%	4 179	25%
Zones pastorales	671 448	18%	2 241	13%
Montagnes humides	396 368	10%	1 940	11%
Haute Montagne	447 939	12%	1 824	11%

Les données du dispositif INOSYS–Réseaux d'Elevage montrent que les performances techniques et économiques des élevages ovins – grandes cultures sont comparables à celles des exploitations spécialisées des zones les plus intensives, et meilleures que celles des élevages spécialisés de zones pédoclimatiques plus difficiles. L'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) par exploitant est supérieur à celui des spécialisés des zones intensives, mais le revenu disponible est équivalent. Le bilan de l'azote ainsi que les consommations d'énergie pour la production d'agneaux sont sensiblement équivalents. Les systèmes ovins - grandes cultures sont loin d'être les plus impactants en termes de consommation d'énergie et de bilan des minéraux.

Tableau 2 : Résultats des exploitations ovines du socle national du dispositif INOSYS – Réseaux d'Elevage, campagne 2014, traitement Institut de l'Elevage 2016.

Systèmes d'élevage	Spécialisés en zone de plaine ou herbagère	Spécialisés en zones pastorales ou de montagne	Ovins – grandes cultures	Ovins et Bovins viande
Exploitations	60	77	48	52
UMO	1,5	1,6	1,7	2,0
SAU (ha)	92	68	150	139
Grandes cultures (ha)	11	8	99	20
Nombre de brebis (EMP)	618	526	482	430
Taux de productivité numérique (%)	130	114	129	119
Productivité pondérale (kgc/EMP)	24,2	18,5	24,4	22,3
Marge brute (€/EMP)	97	89	89	95
EBE/UMO exploitant (k€)	41,8	37,8	51,4	45,3
Disponible/UMO exploitant (k€)	29,1	27,9	29,4	27,8
Bilan de l'azote/ha de SAU (kg)	31	52	35	38
Energie (GJ/kgc)	5	6	6	5

3. Des signaux en faveur de la mixité ovin–grandes cultures

3.1 Une nouvelle PAC 2014 – 2019 résolument orientée en faveur de l'élevage

Le gouvernement français a affiché sa volonté de donner la priorité à l'élevage et à l'emploi ; aussi, près d'un milliard d'euros d'aides annuelles devraient ainsi être réorientés vers l'élevage à l'horizon 2019. L'enveloppe des aides couplées est prioritairement mobilisée en faveur de l'élevage. Ainsi, en production ovine, l'enveloppe globale versée en aides ovines a atteint les 114 millions pour le millésime 2014, 121 millions ont été proposés pour 2015 et 119 millions pour 2019.

Après les effets positifs du bilan de santé de la PAC en 2010 avec la création de l'aide ovine, des signaux en faveur de la production ovine s'annoncent avec la PAC 2014 - 2019. L'aide ovine demeure couplée, toujours accessible dès 50 brebis.

En 2015, à condition d'atteindre un seuil de productivité à 0,4 agneau vendu par an et par brebis, l'aide de base de 15,25 € était complétée de 2 € pour les 500 premières brebis et majorée de 3 € sous réserve d'une « contractualisation » [adhésion à une organisation de producteurs, ou contractualisation d'au moins 50 % de la production d'agneaux avec 1 à 3 acheteurs – pour la vente directe : 50 % de la production en vente directe et signature d'un contrat d'apport avec un prestataire d'abattage ou de découpe]. L'aide ovine pouvait également être majorée de 6 € au titre de la « productivité ou de la démarche qualité » [être éligible à l'aide de base, avoir un taux de productivité supérieur à 0,8 agneau vendu par brebis et par an ou être engagé en démarche qualité (SIQO ou AB) ou être nouveau producteur (versement pendant les 3 ans suivant l'installation)].

A compter de 2017, pour bénéficier de l'aide de base, il faut toujours pouvoir déclarer au moins 50 brebis, le seuil de productivité augmente pour atteindre 0,5 agneau vendu, mais il est possible d'appliquer une rétopolation si ce taux n'est pas atteint, les 500 premières brebis bénéficieront encore d'une majoration de 2 €. Les nouveaux producteurs bénéficieront de 6 € supplémentaires par brebis primée. Une majoration de 9 € sera allouée dans le cadre de la démarche de commercialisation pour les adhérents à une OPC (Organisation de Producteurs Commerciale), les signataires de contrats de commercialisation ou pour les éleveurs en vente directe.

La production de protéines végétales bénéficie également d'une aide couplée représentant 2 % des aides directes du premier pilier. 98 millions d'euros sont ainsi directement fléchés à destination des éleveurs pour la production de légumineuses fourragères ou pour les agriculteurs non - éleveurs qui produiraient des légumineuses fourragères destinées à un éleveur dans le cadre d'un contrat direct. 53 millions d'euros peuvent bénéficier aux producteurs de cultures riches en protéines végétales (soja, protéagineux, luzerne déshydratée, production de semences fourragères). Pour l'année 2015, les montants versés à l'hectare devraient se situer aux alentours d'une centaine d'euros par hectare primé.

Avec la convergence des primes découplées à l'hectare, les exploitations spécialisées en grandes cultures apparaissent comme les grandes perdantes de la nouvelle PAC. (*Chatellier V, 2013 ; Institut de l'Élevage, 2014*).

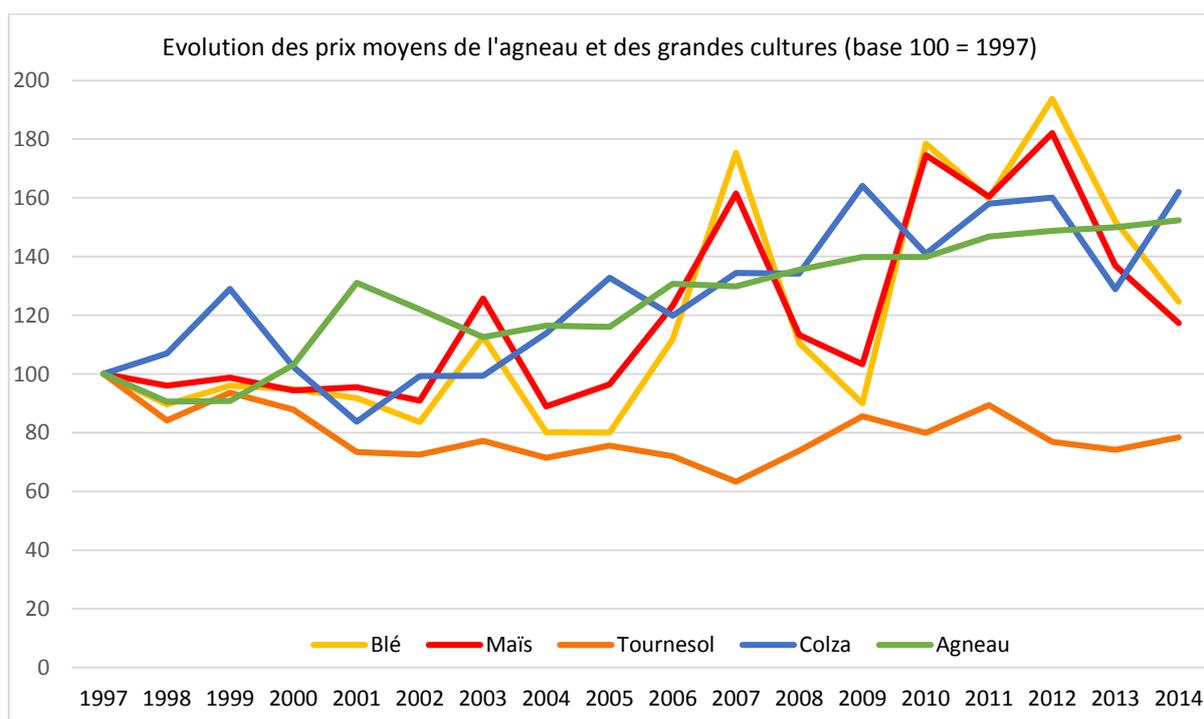
Tableau 3 : Impacts de la PAC 2014-2019 sur les exploitations de grandes cultures françaises, source Vincent Chatellier, INRA SAE2 Nantes à partir du RICA

Taille d'exploitation	Nombre d'exploitations	Pertes en €/ha SAU	Pertes sur le 1er pilier
Moins de 100 ha	28 700	-27 €	-5 %
100 à 150 ha	12 700	-51 €	-9 %
150 à 200 ha	7 800	-61 €	-11 %
200 à 250 ha	4 000	-63 €	-13 %
Plus de 250 ha	3 000	-68 €	-12 %
Ensemble	570 00	-51 €	-9 %

3.2 Une volatilité forte des prix de ventes des céréales et une augmentation continue du prix de l'agneau jusqu'en 2015

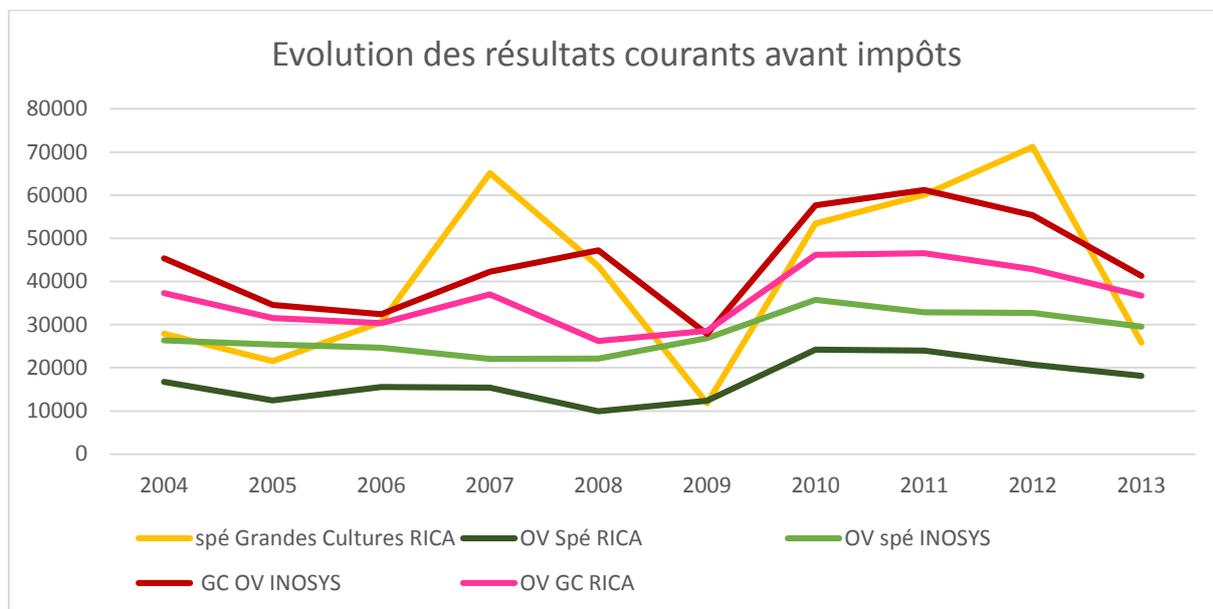
Mis à part le tournesol, les prix moyens des céréales (blé, maïs) et des oléo protéagineux ont augmenté durant les 20 dernières années, mais avec des variations interannuelles très fortes. Les récoltes 2016 avec une conjonction de faibles rendements et de prix toujours bas ne devraient pas améliorer les trésoreries des exploitations spécialisées en grandes cultures. Dans le même temps, le prix des agneaux s'est apprécié de façon relativement linéaire mis à part l'à-coup de 2001, lorsque la crise de la fièvre aphteuse Outre-Manche avait fortement fait augmenter les prix en France. Néanmoins, l'année 2014 reste l'année record en termes de prix moyen d'agneaux pondéré par région à plus de 6,30 € et en 2015, les prix se sont maintenus en moyenne. En 2016, le prix moyen pondéré des régions était en forte baisse depuis mars, mais il est repassé au-dessus des valeurs de 2014 et 2015 depuis juillet. Les incertitudes liées au BREXIT inquiètent les acteurs de la filière française : impact de la dévaluation de la livre par rapport à l'euro dopant la compétitivité des britanniques, devenir des contingents à droits réduits néo-zélandais...

Figure 4 : Evolution des prix moyens des grandes cultures et de l'agneau produits en France, base 100 en 1997, source : Agreste, traitement Institut de l'Elevage



Les fortes variations des prix des moyens de productions et les modifications des primes PAC impactent fortement les revenus des exploitations agricoles (cf. figure 5). Les exploitations mixtes ovins – grandes cultures bénéficient des aspects positifs des « embellies » de la production ovine, tout en limitant l’impact des variations de conjoncture céréalière à la baisse comme à la hausse, dans la proportion de l’importance relative de chaque atelier.

Figure 5 : Evolution des résultats courants avant impôts des exploitations grandes cultures, ovines et cultures et ovins, source : RICA et Inosys - Réseaux d'élevage, traitement Institut de l'Elevage.



4. Le travail, pour mieux comprendre les systèmes ovins - céréales

Il n'existe pas aujourd'hui, pour les exploitations céréalières, de référentiels équivalents à ceux réalisés dans le cadre du RMT Travail en élevage à partir de la méthode Bilan Travail. L'idée répandue que l'emploi du temps des céréaliers est loin d'être aussi chargé que celui des éleveurs s'accompagne de l'image un peu péjorative des 3 M « Maïs Mer Montagne » pour les maïsiculteurs. On estime qu'avec 120 à 150 ha/UMO, ça laisse du temps libre, « à certaines périodes, c'est 4 jours à la chasse par semaine ou alors les plus courageux se font un peu de bois ». Il serait faux de croire que les céréaliculteurs, notamment en cultures irriguées, ou en cultures porte-graines, ne connaissent pas d'astreinte.

L'analyse comparative des références issues de Bilans Travail réalisés dans des exploitations ovines spécialisées et dans les exploitations ovins - céréales permet d'appréhender les temps de travaux liés au troupeau et aux cultures. Sur ces bases (0,9 j/ha) et avec 123 ha comme surface moyenne des exploitations françaises spécialisées en grandes cultures, on peut estimer le travail de saison annuel à une centaine de jours. Cette marge de manœuvre en temps disponible permettrait de mettre en place un atelier de diversification. Une des questions du projet VEGETOV est de comprendre pourquoi la diversification n'est pas si facile à envisager.

Tableau 4 : Références travail des exploitations ovines spécialisées et ovins cultures, source RMT travail en élevage, INOSYS-Réseaux d'Elevage, 2010

	Ovins spécialisés	Ovins et grandes cultures
Nombre d'exploitations	58	22
UGB	86 (41-142)	92 (22-230)
EMP	566 (268-991)	598 (173-1 368)
SAU (ha)	70 (34-110)	144 (90-269)
Grandes Cultures	10 (0-24)	98 (42-155)
pCB (personne de la cellule de base)	1.4	1.5
TA total / Pcb (travail d'astreinte)	1520 h (920 – 2210)	1220 h (620 – 1 890)
TS total (travail de saison)	132 j (73-199)	182 j (127-261)
TS herbivore	57 j - 0,8 j/UGB	47 j – 0,8 j/UGB
TS SFP	53 j – 1,2 j/ha	47 j -0,8 j/ha
TS cultures	21j – 1,9 j/ha	81 j – 0,9 j/ha
TDC (temps disponible calculé)	913 h/pCB (489-1 421)	1024h/pCB (508-1 557)

5. La promotion des systèmes ovins–céréales par les techniciens ovins

Face à la diminution du cheptel ovin et du nombre d'exploitations, de nombreuses actions en faveur de la création d'atelier ovin dans des exploitations céréalières ont été menées dans plusieurs régions (fiches CIIRPO, Reconquête ovine, fiche équipe Réseau de références Limousin, travaux réalisés pour la région Centre Val de Loire...).

Afin de mieux comprendre quel était le discours porté sur le terrain par les techniciens ovins en vue de susciter l'intérêt des céréaliers pour la création d'un atelier ovin, nous avons réalisé 5 entretiens collectifs dans des régions céréalières ou de mixité céréales-élevage : Poitou-Charentes, Nord-Picardie-Normandie, Bourgogne, Nord–Est, Midi-Pyrénées.

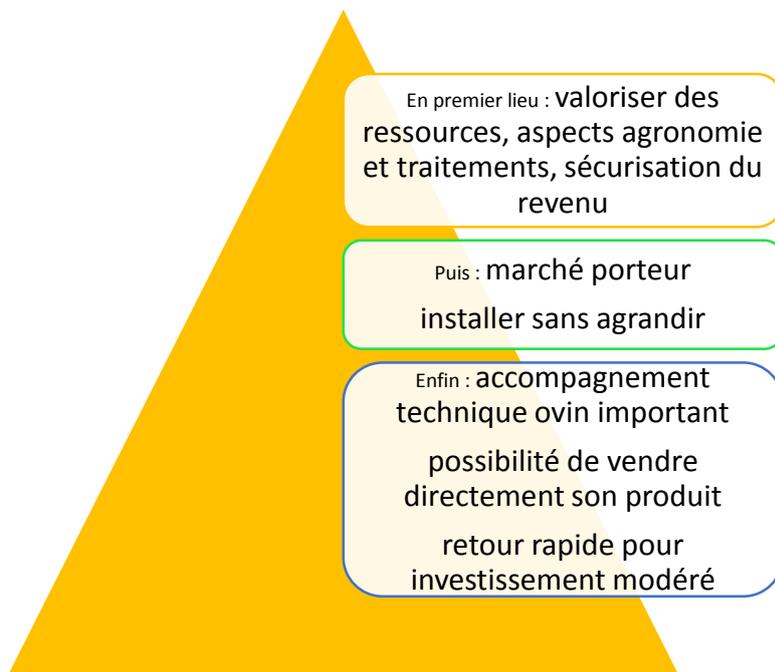
5.1 Les arguments en faveur de la création d'un élevage ovin dans une exploitation céréalière

L'argument qui revient dans 4 régions sur 5, c'est **l'autonomie fourragère** (cf. figure 6). Les cultures à doubles fins améliorent la sécurité du système fourrager. Cet argument, primordial pour un éleveur, ne concerne pas un céréalier et n'est pas le premier à mettre en avant pour l'inciter à créer une troupe ovine.

Les autres arguments le plus souvent exposés par les techniciens relèvent tout d'abord de **l'optimisation des ressources** : en **main-d'œuvre** (occuper les périodes creuses dans le calendrier des travaux des champs du salarié ou de l'exploitant), en **couverts végétaux** (surfaces en herbe obligatoires – terres à moindre potentiel, obligations réglementaires, CIPAN, luzerne, co-produits...). Les avantages mis en avant concernent également les **aspects agronomiques** (matière organique, vie du sol, légumineuses et fixation de l'azote) et de **diminution de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques** (allongement des rotations, diminution des désherbages, des insecticides). Enfin, **l'aspect économique** reste primordial : diversification des sources de revenus, accès à de nouvelles aides couplées de la PAC et possibilité d'étalement des recettes.

Dans une moindre mesure, les autres arguments en faveur de la création d'un atelier ovin concernent **l'installation d'un nouvel associé sans nécessité d'agrandissement foncier**, le **dynamisme d'un marché** avec des débouchés quasi assurés. Enfin, d'autres **arguments économiques** sont évoqués : rapidité du retour sur investissement, valeur ajoutée sur les surfaces médiocres, possibilité de développer son propre marché (vente directe). Les possibilités d'accompagnement technique et de formation en production ovine sont également mises en avant.

Figure 6 : Arguments cités par les techniciens ovins pour promouvoir la création des ateliers ovins en Poitou-Charentes, Nord-Picardie-Normandie, Bourgogne, Nord-Est, Midi-Pyrénées, source : entretiens collectifs VEGETOV auprès de techniciens ovins réalisés par l'Institut de l'Elevage.



5.2 Les freins à la création d'un élevage ovin dans une exploitation céréalière

Les freins cités (cf. figure 7) sont tout d'abord en lien avec **le travail** : son **volume** (beaucoup de manipulations, travail supplémentaire, astreintes, plus de périodes creuses) et **la pénibilité**. Il faut proposer des systèmes ovins mécanisés car « **ceux qui ont l'habitude de tracteurs de 200 CV ne veulent pas dérouler des ballots à la main** ». Ceci n'est pas toujours compatible avec les arguments s'appuyant le faible niveau d'investissement nécessaire pour créer un atelier ovin. La **compétence dans le travail d'éleveur** est également vue comme un frein : se former ou trouver un salarié qualifié peut bloquer un projet. Les **aspects réglementation et gestion administrative** peuvent également agir comme un repoussoir. Enfin, plus anecdotiquement, **l'image de l'éleveur** et la relation avec le voisinage du fait de nouvelles nuisances (odeurs, mouches...) peuvent refroidir certains porteurs de projets.

Figure 7: Arguments cités par les techniciens ovins comme des freins à la création des ateliers ovins en Poitou-Charentes, Nord-Picardie-Normandie, Bourgogne, Nord-Est, Midi-Pyrénées, source : entretiens collectifs VEGETOV auprès de techniciens ovins réalisés par l'Institut de l'Élevage.



5.3 Au-delà des arguments, des exploitants prêts à entendre un discours en faveur de la polyculture-élevage ovin

« Les céréaliers qui s'intéressent au mouton sont des gens qui ont déjà réfléchi et modifié leurs pratiques : ils font des cultures associées (genre pois - protéagineux – blé) et du travail du sol simplifié. ». Les céréaliers prêts à créer un atelier ovin seraient des agriculteurs plus « ouverts » ? Les techniciens pensent que, pour réussir cette « double production », il faut des exploitants techniques dans les deux domaines, qui savent s'adapter à partir de la structure initiale et valoriser la complémentarité entre les deux ateliers en fonction des potentiels des sols et de la disponibilité en ressources alimentaires. Ces exploitants doivent être capables d'assumer sans regretter la présence des brebis à chaque embellie du cours des céréales. Mais ce ne sont pas les exploitants les plus autonomes en concentrés, car justement leurs stratégies de ventes et d'achats s'adaptent aux cours du marché. Ces exploitants doivent tout d'abord gérer la ressource fourragère en sachant préserver des marges de manœuvre (cultures à double fin par exemple) et bien sûr maîtriser les charges de structure : mécanisation et main-d'œuvre en privilégiant la mise en commun avec d'autres agriculteurs.

6. Qui sont les éleveurs en système polycultures-élevage ovin ?

Afin de répondre à cette question, nous avons mené une série de 17 entretiens individuels auprès d'exploitants ovins - céréales situés dans 5 régions qui comportent des zones céréalières ou de mixité céréales-élevage : Poitou-Charentes, Nord-Picardie-Normandie, Bourgogne, Nord-Est, Midi-Pyrénées.

6.1 Identification des types d'élevage et des domaines d'investigation

Les entretiens collectifs auprès des techniciens ovins des 5 régions ont mis au jour deux populations bien distinctes : les **polyculteurs – éleveurs « historiques »** et les **céréaliers ayant créé un atelier ovin**. Ces deux populations se retrouvent dans les 5 régions, les « historiques » se retrouvent néanmoins souvent dans les zones de mixité cultures – élevages comme en Midi-Pyrénées par exemple : « *En Midi-Pyrénées, le système ovin - céréales n'est pas un choix, quand l'atelier ovin est présent, c'est qu'on ne pourrait pas vivre que des céréales, les structures ne sont pas assez grandes, même avec les primes SCOP, il a donc fallu les garder. Ces systèmes polyculture - élevage au fil du temps se sont agrandis notamment en céréales. Certains ont remplacé les vaches allaitantes par les brebis, d'autres comme les Aveyronnais dans le Tarn qui ne pouvaient pas mettre de brebis laitières ont mis des brebis viande* ». Nous avons ensuite choisi d'enquêter des exploitations à différents moments de leur vie : tout d'abord des **céréaliers** qui ont ou qui viennent de concrétiser leur **projet de troupe ovine**, des **jeunes installés** ou bien des exploitations où la **mixité est en croisière**.

Le guide d'entretien (annexe 2), élaboré afin de mieux cerner les complémentarités ovins et céréales, aborde 8 thématiques : l'**historique** de l'exploitation, la **description de l'exploitation** (troupeau, surfaces, bâtiments, équipements, collectif de main-d'œuvre), le **territoire** et son adaptation à la mixité (aménagement), la **vision de l'agriculteur sur la mixité** ovin et céréales, le rapport au **travail et l'organisation du travail**, l'**économie** de l'exploitation, le sens du **métier** et enfin l'**avenir** de l'exploitation.

6.2 17 exploitations enquêtées

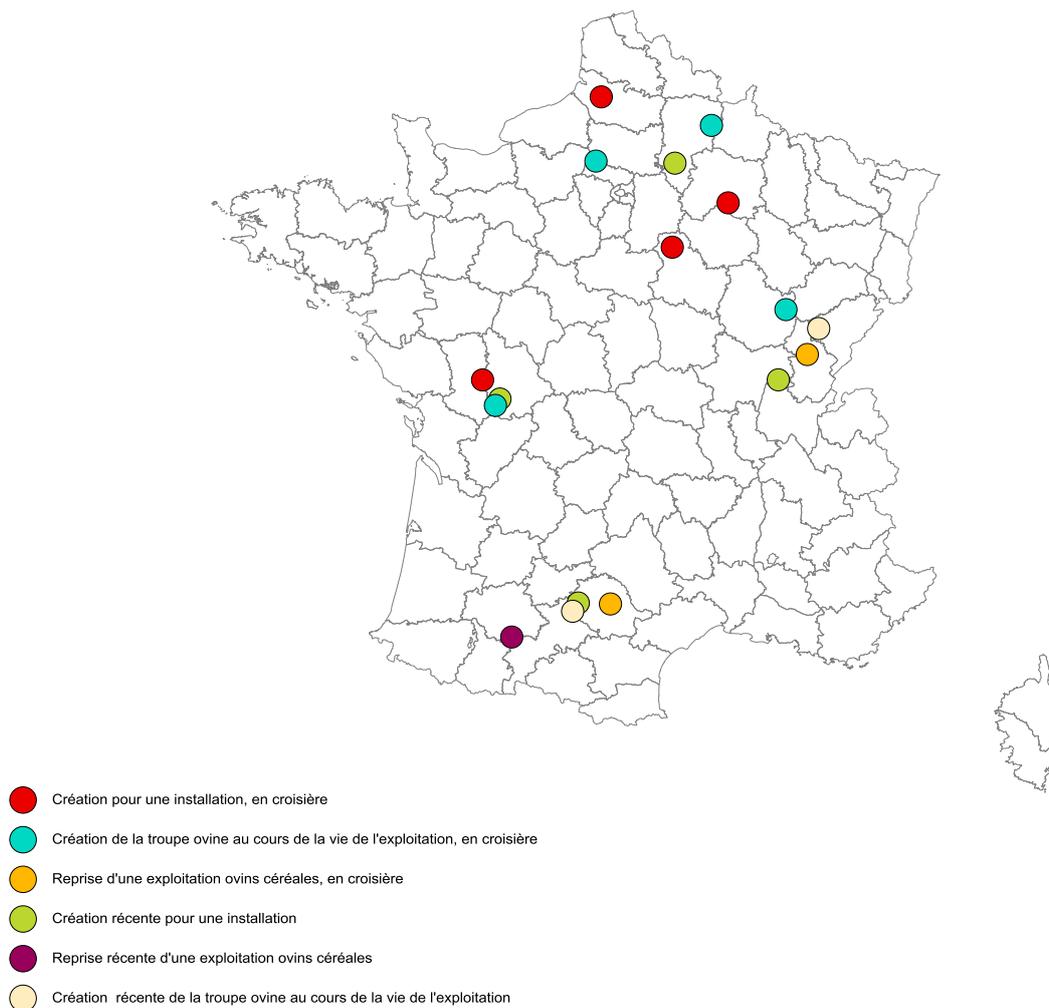
Les 17 exploitations sont réparties dans des zones de grandes cultures (8), de mixité cultures élevage (4), mais également dans des zones herbagères ou de prairie permanente (4) et de cultures fourragères (1).

Tableau 5 : Répartition par région des exploitations enquêtées dans le cadre du projet VEGETOV, par l'Institut de l'Élevage et les techniciens INOSYS-Réseaux d'Élevage de Bourgogne

Régions	Nombre d'exploitations enquêtées
Poitou Charentes	3
Bourgogne	3
Nord-Picardie-Normandie	4
Nord-Est	3
Midi-Pyrénées	4

Dans 6 exploitations, l'atelier ovin a été créé au cours de la vie de l'exploitation ; dans 8 autres, l'atelier ovin a été mis en place au moment d'une installation et enfin les 3 dernières sont reprises d'exploitations mixtes. Dans 7 exploitations, la création ou la reprise de l'atelier ovine sont récentes et, dans 10 autres exploitations, la troupe ovine est ancienne (même si elle peut parfois être en diminution).

Figure 8 : Répartition des 17 exploitations enquêtées dans le cadre du projet VEGETOV en Poitou-Charentes, Nord-Picardie-Normandie, Bourgogne, Nord-Est, Midi-Pyrénées, l'Institut de l'Elevage et les techniciens INOSYS – Réseaux d'Elevage de Bourgogne



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

6.3 La troupe ovine est créée au cours de la vie de l'exploitation

Ces 6 exploitations sont un peu l'archétype de l'exploitation céréalière dans laquelle aujourd'hui on pourrait espérer voir se créer une troupe ovine pour diverses raisons : **conforter la main-d'œuvre, répondre à des obligations de conditionnalité, améliorer la valeur ajoutée des terres de moindre potentiel, valoriser des ressources herbacées, diversifier les sources de revenus (produit et primes), et étaler la trésorerie.**

6.3.1 Des chefs d'exploitation bien formés qui connaissent le monde professionnel non agricole

Ces agriculteurs hors cadres familiaux, ou s'ils ont repris une exploitation familiale, ont souvent eu une activité salariée antérieure à l'installation (conseil, technico-commerciaux). La plupart sont titulaires d'un BTS agricole ACSE ou PV. Les chefs d'exploitations sont surtout des hommes, sauf pour une installation récente (ex. : n° 16). Les structures sociétaires sont principalement des associations familiales (fratrie ou couple).

Les UMO totales varient d'à peine plus de 1 UMO à près de 5. Toutes les exploitations comptent entre 5 et 7 personnes qui travaillent sur l'exploitation [cellule de base, salariés à temps plein ou partiel, service de remplacement, bénévoles (parents, voisins, fratries, étudiants)].

La SAU est plutôt moyenne de 100 à 200 ha, sauf pour l'exploitation n° 7 (plus de 600 ha). Ramenée à l'UMO, la SAU varie de 45 à 150 ha avec dans la moitié des cas 130 ha par UMO. La SFP n'excède pas les 30 % de la surface totale. Les terres à grandes cultures sont de potentiels jugés plutôt bons à très bons (plus de 70 et jusqu'à 90 qx/ha pour les céréales à paille).

6.3.2 La troupe ovine n'est pas le fruit du hasard, mais doit s'adapter à une exploitation céréalière

Dans ces exploitations, la création ou la très forte augmentation de la troupe ovine intervient en moyenne 5 à 7 ans après l'installation. Le mouton est un vrai choix d'éleveur : « *goût pour le mouton* », « *on est des passionnés* », « *on a fait une étude de reprise des terres d'une exploitation qui avait des ovins, ça ne s'est pas fait, mais l'idée du mouton est restée* ». Un choix favorisé par une filière porteuse de débouchés permettant de conforter le revenu (zone avec une demande forte en agneaux, proximité de centres urbains de consommation, Organisation de Producteurs ovins adossée à une coopérative céréalière qui démarche ses adhérents pour installer des ateliers ovins).

Les troupeaux ovins créés sont moyens à très grands (300 à plus de 800 brebis). Ces systèmes sont « très bergerie », mais seule 1 exploitation pratique une conduite en « zéro pâturage ». Le chargement apparent sur la SFP est élevé : de 12 brebis jusqu'à 34/ha de SFP car la plupart des exploitants valorisent des ressources fourragères annexes : pâturage ou stock sur CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates) de l'exploitation (choix de variétés valorisables par le troupeau dans une recherche d'autonomie fourragère), utilisation de surfaces (fourragères ou CIPAN) des voisins. Ces opportunités, pas toujours sécurisées, peuvent pourtant être l'objet de projet d'augmentation pour certains. La structuration du parcellaire ne vise pas à maximiser la SFP, l'atelier ovin doit s'adapter à l'atelier grandes cultures et pas l'inverse, et souvent la SFP correspond à des terres difficiles, de moindre valeur qui étaient parfois laissées en jachères. **L'objectif est donc d'avoir le moins de SFP possible.** D'ailleurs, les prairies temporaires sont considérées comme n'importe quelle autre sole dans la rotation et les cultures fourragères sont surtout considérées pour leur qualité en tant que tête de rotation.

La moitié du groupe, soit 3 exploitations, a choisi des systèmes de reproduction très intensifs :

- la n° 10 : 4 périodes de mises bas, avec développement de la vente directe,
- les n° 7 et 6 : avec des collectifs de main-d'œuvre importants ont choisi un système accéléré avec 3 périodes d'agnelage pour coller aux besoins de la filière ovine.

6.3.3 Polyculture – Elevage, un système choisi, réfléchi et accompagné

Pour la majorité des exploitants de ce groupe, la mixité ressentie comme choisie représente un « plus » pour la structure. Elle n'est ressentie comme subie que dans deux situations, en lien avec des histoires

complexes, suite à des « déménagements » successifs plus ou moins bien vécus (expropriation, changement du collectif d'exploitants...).

Spontanément, ces agriculteurs associent polyculture - élevage à des avantages liés à l'autonomie, à l'agronomie, aux techniques culturales simplifiées et à la valorisation de la main-d'œuvre. Tous évoquent l'impact positif sur la diversification du revenu, mais aussi une diversification des tâches, l'élevage cassant la monotonie. Néanmoins ce ne sont pas toujours ces avantages qui importent le plus dans la prise de décision. **Mieux valoriser les terres et surtout les équipements** est un véritable argument, d'autant plus que ces exploitants ont plutôt **tendance à posséder tout le matériel** nécessaire pour les grandes cultures, y compris pour les moissons, mais aussi pour les fourrages, sauf pour l'enrubannage où certains font appel à une entreprise. Enfin, pour ceux qui ont déjà de la main-d'œuvre salariée ou qui veulent créer un emploi salarié, la **valorisation du travail** est le premier avantage d'un système ovins – céréales. L'exigence technique est forte sur les deux ateliers, parfois même plus forte sur les ovins, sans doute du fait du travail nécessaire pour dégager un revenu correct sur cet atelier. Ils recherchent de l'accompagnement sur les synergies entre les deux ateliers : auprès des conseillers grandes cultures et ovins des coopératives ou des Chambres d'Agriculture (fumure organique, variétés, rations). La globalité de l'approche est recherchée parfois auprès de l'enseignement agricole, mais surtout dans des groupes d'échanges entre agriculteurs sensibilisés aux démarches de techniques culturales simplifiées ou à l'agriculture de conservation, notamment dans le cadre de CETA (Centre d'Etudes de Techniques Agricoles). Ils peuvent aussi se tourner vers des sociétés de conseil privées si les organismes traditionnels de conseil ne prennent pas assez en compte les synergies possibles entre les deux ateliers. Les questions qu'ils se posent sont relatives aux ressources fourragères et à leur exploitation (pâturage, maîtrise de la réalisation des chantiers de stocks fourragers) et surtout aux contraintes administratives nouvelles.

Ces exploitations de polyculture – ovins détonnent encore dans le paysage parce que les systèmes grandes cultures spécialisés sont la norme dans leur zone et car, s'il y a élevage, il s'agit généralement de bovins. Mais cette situation se banalise, *« les autres trouvent que c'est un projet sympa »*.

Se spécialiser à nouveau en grandes cultures n'est pas du tout envisagé, pour des questions de structure (dimension, qualité des sols) et de stabilité du revenu. Néanmoins, l'approche de la retraite peut exacerber la sensibilité à la charge de travail et inciter à réduire le troupeau. C'est aussi la raison pour laquelle aucun exploitant n'envisage une spécialisation ovine, même si un agrandissement raisonnable du troupeau peut être une option, voire la création d'un deuxième atelier animal (plutôt hors-sol).

6.3.4 Le vrai enjeu de ces systèmes : le travail

Tous se questionnent sur le travail nécessaire à la conduite de l'élevage ovin : les pics à l'agnelage, ceux des chantiers de récoltes de fourrage, accentués par le stress de la météo, mais surtout **l'astreinte quotidienne**, même si certains la relativisent en mettant celle générée par l'irrigation.

La majorité des tâches journalières reste souvent manuelle (alimentation, distribution de fourrages et paillage). Pour les périodes d'agnelages, l'amélioration des conditions de travail a été étudiée : les périodes d'agnelage sont bien calées (avec parfois recours à la synchronisation des chaleurs), **les bergeries sont généralement fonctionnelles**, avec des cases d'agnelage et des équipements de contention. Les éleveurs sont équipés de lecteurs de boucles électroniques et de logiciels de gestion de troupeau. **La main-d'œuvre est formée et spécialisée et beaucoup s'astreignent à respecter des horaires**, *« même en pic d'agnelage on ne passe pas la nuit dans la bergerie »*. Tous ces agriculteurs se déclarent plutôt satisfaits de l'organisation du travail sur l'élevage ovin au regard des performances économiques obtenues.

Qui s'occupe du troupeau ? Quand la main-d'œuvre est salariée à temps partiel, c'est une personne de la cellule de base qui est responsable du troupeau. Dans les exploitations avec des salariés à temps plein, un salarié est souvent attaché au troupeau en complémentarité avec une personne de la cellule de base. La gestion du temps de travail peut alors poser problème (présence soir et week-end pendant les agnelages, récupération), voire remettre en cause l'équilibre de l'exploitation lors du départ d'un salarié qualifié dans la conduite ovine.

Dans les collectifs uniquement familiaux, un des associés est responsable du troupeau, les autres ne s'en occupent que pour les week-ends ou les congés et hors des périodes d'agnelage ou de sevrage. Dans ces exploitations, les prises de responsabilités sont généralement réparties, un associé gère les cultures, l'autre les ovins.

Le travail et son organisation peuvent être générateurs de tension quand la productivité de la main-d'œuvre est comparée entre le troupeau et les cultures de vente. La satisfaction des exploitants sur les moyens engagés et les résultats économiques de l'atelier ovin est alors redébatue.

6.3.5 Des agriculteurs – chefs d'une entreprise locale

Ces exploitants se considèrent d'abord comme les chefs d'une petite entreprise ancrée dans son territoire et qui crée du travail, pour eux, leur famille et des salariés. Ils se voient comme des « céréaliers qui ont des brebis » et mettent en avant les synergies entre leurs productions.

Quand le cours des céréales est élevé, l'intérêt des ovins leur semble moins évident, mais ils restent bien conscients de la volatilité des cours : « *la production de blé et de maïs, c'est 1000 t/an alors il y a un sacré impact du marché, à la hausse et à la baisse* ». Ces exploitants définissent leur métier de façon globale : créer son revenu, trouver un équilibre personnel et professionnel dans une approche intégrant l'environnement, le travail, la vie de famille voire parfois le travail en famille.

Tableau 6 : Exploitations où la troupe ovine a été créée au cours de la vie de l'exploitation, entretiens réalisés par l'Institut de l'Elevage et les techniciens INOSYS–Réseaux d'Elevage de Bourgogne

	3	5	6	7	10	16
Zone Institut de l'Elevage	Cultures et élevage	Grandes cultures	Prairies Permanentes	Grandes Cultures	Zone herbagère	Grandes Cultures
Installation	1988	1985	1988	1992	2005	2011
Troupeau brebis	2004-2006	1995	2000	2009-2010	2013	2016
Taille troupeau	410 brebis	300 brebis	820 brebis	800 brebis	450 brebis	80 brebis, 240 prévues
SAU (ha)	140	146.5	171	622	250	200
% SFP	14 %	20 %	25 %	4 %	6 %	20 %
%GC	86 %	80 %	75 %	96 %	94 %	80 %
Spécificité conduite	zéro pâturage					
Potentiel sol (qx/ha)	Plus de 70	plus de 70	90	90	90	Moins de 70
Stratégie CIPAN	Pas de valorisation	Pas de valorisation	Pâturage CIPAN	Pâturage et stock CIPAN	Pâturage CIPAN	Pâturage CIPAN
UMO famille	2	1	2	2,4	1	1,15
UMO bénévole	0,3	0,15			0,5	0,2
UMO salariée			2	2.45	0.5	0.25
UMO totale	2,3	1,15	4	4,85	2	1,6
TERRITOIRE	3 îlots	2 îlots	2 îlots	3 îlots	Groupé	6 îlots

6.4 La troupe ovine est créée pour permettre une installation

Dans ces 8 exploitations, la création ou le fort agrandissement de la troupe ovine a été réalisé dès l'installation, ou finalisé dans les 3 ans qui ont suivi. Les raisons sont essentiellement économiques pour permettre **l'installation et la diversification du revenu**.

6.4.1 Une installation souvent dès la fin des études

Cinq de ces agriculteurs se sont installés dès la fin de leurs études. Les niveaux de formation sont très divers : la moitié a un niveau « Bac Pro ou BEP » orienté vers les productions animales, l'autre moitié un niveau d'étude supérieur (licence professionnelle et BTS), voire sans lien avec la production agricole (DESS en biologie). Deux d'entre eux ont exercé une activité salariée dans le monde agricole avant de s'installer. Les collectifs de main-d'œuvre, relativement importants, avec souvent deux personnes à plein-temps, expliquent qu'il ait fallu créer de la valeur ajoutée, pour permettre une installation avec des possibilités d'agrandissement nulles ou limitées, ou encore valoriser les moins bonnes parcelles en cas d'agrandissement plus conséquent. La taille du collectif de main-d'œuvre les exploitations varie de 2 jusqu'à 6 (cellule de base, salariés à temps plein ou partiel, bénévoles, saisonniers).

Ces exploitations sont plutôt situées dans des zones de grandes cultures ou de mixité cultures - élevage. Les surfaces sont plutôt « moyennes », de 68 à 250 ha (35 à 120 ha/UMO). Les troupeaux sont petits (125 - 200 brebis), moyens (439 brebis) voire très grands : 630 à 750 brebis. Les deux plus grands troupeaux se trouvent dans les exploitations où la SFP est la plus réduite (10 %), alors qu'ailleurs elle représente entre le tiers et la moitié du parcellaire. Les terres ont des rendements céréaliers bons à très bons (70 à plus de 90 qx/ha).

6.4.2 L'atelier ovin n'est pas qu'un complément aux grandes cultures

La justification de la présence de l'atelier ovin, au-delà de permettre ou conforter une installation, reste très pragmatique : valoriser de la paille, intensifier l'utilisation des surfaces, s'agrandir sur des terres de faibles valeurs. Bien sûr, un autre atelier animal aurait pu être envisagé « *Il y avait quelques moutons, alors j'ai continué avec ça, mais ça aurait pu être des bovins, c'était pareil, surtout que ma première motivation est agronomique* ». Pour la plupart des exploitants enquêtés, l'ovin a vraiment été choisi, ils auraient eu la possibilité de choisir de créer un autre atelier d'élevage.

Dans ce groupe, le chargement apparent est très variable : 28 à 83 brebis/ha de SFP (4 à près de 30 UGB/ha) pour les plus intensifs, dont une exploitation en bergerie intégrale, à beaucoup plus extensif (système herbager inférieur à 1,4 UGB/ha). Mise à part une exception (le système 17, le moins chargé), tous valorisent des CIPAN, par le pâturage et pour les stocks.

Bien évidemment, les calendriers de mises bas sont calés pour ne pas interférer avec les pointes de travail des grandes cultures (semis, moisson). Mais ces exploitants privilégient les ovins : adaptation des assolements pour une meilleure valorisation par les brebis (choix des têtes de rotation, des variétés des céréales à paille, des CIPAN utilisés par les animaux, changement de cultures), « *la priorité est l'atelier ovin. La baisse du prix du blé nous a incités à faire plus de foin de luzerne et plus de betteraves, pour valoriser la pulpe et le fumier, et on a arrêté la pomme de terre* ». Les systèmes de reproduction sont généralement plus complexes que dans le groupe précédent, avec de la contre-saison et surtout plusieurs périodes de mise-bas (3 à 4 par an avec parfois un peu d'accélération). Pour les systèmes avec moins de main-d'œuvre, le système ovin est parfois simplifié avec moins de lots de mises bas. Le pâturage est soit limité pour simplifier la distribution alimentaire ou au contraire maximiser pour ne pas alimenter les brebis en bâtiments et ainsi limiter les besoins en curage et désinfection. La structure

de l'exploitation est adaptée et aménagée au bénéfice du troupeau : **rationalisation de l'implantation** de la nouvelle **bergerie** sur le parcellaire ou **changement de destination des surfaces** autour d'un bâtiment transformé en bergerie, investissement en **clôtures**. La place de l'atelier ovine est beaucoup plus affirmée que dans le groupe précédent. La **SFP nécessaire et essentielle**, elle, est en priorité constituée des surfaces les moins intéressantes pour les grandes cultures : « *J'ai choisi d'implanter la bergerie là où il y avait de la disponibilité pour le pâturage et de toute façon c'était les terres les moins bonnes* ». Les cultures restent les plus importantes et la **SFP n'est que la « tête de la rotation des grandes cultures »**, les variétés et les durées d'implantation doivent améliorer la production de la culture de vente qui suit, sauf pour une exploitation où le **troupeau devenu la priorité** de l'exploitation bouleverse l'assolement : arrêt du maïs irrigué pour produire de la luzerne irriguée pour le troupeau.

6.4.3 Polyculture-élevage, un choix raisonné

La plupart de ces exploitants disent que la mixité est choisie, « *j'aurai pu être seul sur mon exploitation et m'en sortir quand même, juste avec les cultures de ventes* ». La raison systématiquement évoquée par tous est la diversification du revenu, puis les avantages agronomiques. Mais l'élevage est aussi parfois choisi pour son attractivité, parce qu'il conforte la main-d'œuvre ou permet de créer de l'emploi en intensifiant la production de petites exploitations. Pour ces agriculteurs, l'atelier ovin permet de donner un avenir à l'exploitation en permettant l'installation ou en favorisant une transmission future, « *en termes de qualité de vie c'est différent, mais j'avais besoin de complémentarité et de développement pour avoir un salarié et développer l'exploitation pour mes fils, on ne sait pas pour l'instant ce qu'ils feront* ». Il y a aussi des motivations autour de la maîtrise du produit, l'augmentation de valeur ajoutée ou encore des motivations plus agroécologiques, « *les brebis, c'est une conviction, il faut valoriser les sols, je veux faire de l'agriculture de conservation, je veux imiter ce que fait la nature avec des itinéraires techniques simplifiés, des couverts en permanence, du pâturage tournant.* »

Ainsi, au-delà de subir ou de choisir la polyculture - élevage, la création du troupeau ovin est très raisonnée, d'autant plus qu'elle est devenue atypique dans les zones céréalières. Ces systèmes sont plutôt regardés avec bienveillance par les voisins, « *ils sont surpris mais plutôt dans le bon sens* », « *C'est bien d'oser, un jeune qui ose...* ».

L'exigence technique est élevée dans les deux ateliers, mais le niveau technique nécessaire en ovin est parfois ressenti comme plus élevé : il faut un salarié expérimenté, pas de délégation contrairement aux grandes cultures, « *c'est différent, en céréales, on peut presque confier le suivi aux techniciens* ». Néanmoins, deux agriculteurs de ce groupe mettent en œuvre des techniques culturales simplifiées et s'inscrivent dans une démarche d'agriculture de conservation qui leur demande l'acquisition de nouvelles techniques agronomiques.

On retrouve beaucoup d'intervenants différents dans les exploitations : techniciens de Chambre d'Agriculture (service grandes cultures et service élevage), sociétés de conseil privées, semenciers intervenant pour le choix des variétés végétales, techniciens des organisations de producteurs ovins, vendeurs d'aliment... Au final, chaque spécialiste parle de son domaine et les synergies entre ateliers sont rarement prises en compte : « *Les techniciens céréaliers ne s'occupent que des céréales, les techniciens d'élevage voient plus l'intérêt de la mixité notamment au niveau des ressources alimentaires du troupeau* ». Toutefois, les exploitants suivis dans le cadre du dispositif INOSYS - Réseaux d'Élevage bénéficient, grâce aux agents des Chambres d'Agriculture, d'une approche globale de leur système. Le plus souvent, les polyculteurs - éleveurs sont seuls face à Internet ou discutent avec d'autres agriculteurs pour favoriser les interactions entre leurs ateliers.

Au final, ces exploitants se déclarent heureux dans leurs systèmes mixtes très complémentaires et ne voient aucun intérêt à se spécialiser ni en grandes cultures (structure trop petite, « *charme de*

l'élevage »), ni en élevage (« trop de travail », « trop d'investissement », « pas assez rémunérateur par rapport au temps passé »). Pour certains, agrandir le troupeau serait une option envisageable « augmenter le troupeau, j'y penserai bien, en fait, il est déjà en phase d'agrandissement »).

6.4.4 Les limites de ces exploitations sont surtout liées au travail

Les limites relèvent essentiellement du travail et des contraintes administratives. Néanmoins, ils sont conscients que leur structure ne pourrait pas être spécialisée en grandes cultures, surtout à main – d'œuvre égale : « 100 ha de céréales, c'est seulement ¼ temps, donc il faut bien faire autre chose », « Je suis toujours à la bourre pour sortir les brebis au printemps. Bon quand le cours des céréales est à 200 €/t, on se dit, qu'est-ce qu'on s'embête avec les brebis ? Mais le cours n'est pas toujours à 200 € ». D'un point de vue économique, les ovins prennent du temps et demandent des investissements élevés. Ces exploitations ont investi dans le bâtiment, le matériel « OV 27 % du CA, mais 50 % du travail, l'objectif était de rembourser l'emprunt du bâtiment ». Pour les petits troupeaux, l'alimentation et le paillage sont réalisés manuellement, mais pour les grands troupeaux, la distribution est mécanisée. Tous sont équipés ou vont l'être pour la contention, beaucoup utilisent un logiciel de gestion de troupeau. Les bâtiments sont récents et considérés comme fonctionnels.

Dans les collectifs de travail, **une des personnes de la cellule de base a généralement la responsabilité des ovins, mais dans 3 des cas où il y a des salariés à plein-temps, c'est un salarié qui a la responsabilité du troupeau.** Tous semblent assez surpris par l'astreinte, même dans le cas où un salarié s'occupe du troupeau, car lors des agnelages, les exploitants doivent prendre le relais la nuit et le week-end, ce qui revient fréquemment vu la multiplication des périodes d'agnelage. Les salariés qui œuvrent sur le troupeau sont assez autonomes dans leur travail, « il gère sa bergerie », « il connaît ses animaux ». Ainsi, la réussite mais également la fragilité principale de ces systèmes reposent sur le salarié, sa compétence, son épanouissement au travail, sa bonne entente avec le chef d'exploitation, « que se passera-t-il si le salarié part ? » Les chefs d'exploitation en sont conscients, certains allant jusqu'à imposer à leur salarié des périodes de récupération après les agnelages. Même dans la cellule de base, on se remplace peu, et c'est encore plus rare sur les ovins que sur les grandes cultures. Mais certains aimeraient pouvoir déléguer à un autre (« j'espère lui apprendre, c'est sûr ce serait plus facile de le mettre sur le tracteur que dans la bergerie »).

Le collectif de main-d'œuvre assume la quasi-intégralité du travail. Peu de tâches sont déléguées en grandes cultures à part les moissons et l'arrachage des betteraves. Sur le troupeau ovin, seule la tonte est externalisée. Un exploitant délègue l'intégralité des chantiers de récolte de fourrages. Le matériel est en propriété ou en location, il y a très peu de CUMA ou de copropriété.

6.4.5 Des exploitations porteuses d'un projet original

Ces exploitants se voient comme des agriculteurs qui ont un système mixte avec 2 ateliers très complémentaires. Ceux qui ont les troupeaux plus importants se considèrent comme des éleveurs qui font aussi des céréales. Ils se définissent comme des chefs d'entreprise, et également comme porteurs d'un projet original. Pour leurs voisins et les techniciens, il s'agit d'exploitations. « Les ovins c'est une production atypique pour la région. Elle n'était pas considérée comme une production d'avenir, mais la conjoncture laitière les faits évoluer ».

Globalement, les exploitants de ce groupe vivent bien leur métier, qui leur permet d'être libres, entrepreneurs, autonomes et de jouer les complémentarités. « Je veux vivre de mon métier sans être esclave », « voir les agneaux naître, le blé pousser, c'est varié comparé à d'autres métiers ».

Tableau 7 : Exploitations où la troupe ovine a été créée au moment de l'installation, entretiens réalisés par l'Institut de l'Elevage et les techniciens INOSYS–Réseaux d'Elevage de Bourgogne

	2	4	8	9	12	17	15	1
Zone Institut de l'Elevage	Cultures et Elevage	Grandes Cultures	Grandes cultures	Cultures et Elevage	Grandes Cultures	Zone herbagère	Grandes Cultures	Cultures fourragères
Installation	2013	2003	2011	1997	2009	2016	2011	1997
Taille troupeau	630 brebis	439 brebis	820 brebis	700 brebis	750 brebis	125 brebis	200 brebis	340 brebis
SAU	80	134	294	250	101	68	110	109
% SFP	41 %	45 %	16 %	10 %	6 %	29 %	21 %	27 %
%GC	59 %	55 %	84 %	90 %	94 %	71 %	79 %	73 %
Spécificité conduite					zéro pâturage			
Potentiel sol (qx/ha)	Plus de 70	Plus de 70	90	Plus de 70	90	Moins de 70	Moins de 70	Plus de 70
Stratégie CIPAN	Stock CIPAN	Pâturage et stock CIPAN	Pâturage CIPAN	Pâturage CIPAN	stock CIPAN	Pas de valorisation CIPAN	Pâturage CIPAN	Pâturage CIPAN
UMO famille	2	1	1,5	1,5	1	0,5	1	1
UMO bénévole		0,1		0,2	0,5	0,1	0,75	
UMO salariée	0,3		2	1	1			
UMO totale	2,3	1,1	3,5	2,7	2,5	0,6	1,75	1
TERRITOIRE	Groupé	3 îlots	Groupé	Groupé	Groupé	Groupé	2 îlots	Groupé

6.5 Une exploitation ovins-céréales est reprise

Ces 3 exploitations ovins-céréales ont été reprises dans un cadre familial par un enfant d'un des exploitants. Elles nous donnent à voir ce que pourraient être la reprise et les préoccupations des futurs exploitants qui reprendraient une structure des 2 groupes précédents.

6.5.1 Les « héritiers » d'une exploitation polyculture – ovins

Ces exploitants ont repris ou reprennent une exploitation grandes cultures - ovins viande familiale dans laquelle le troupeau de brebis a été mis en place par la génération précédente. Ces 2 hommes et cette femme se sont installés juste après des formations très diverses : BEP, BTS agricole ou encore une maîtrise d'histoire suivie d'un BPREA. Les potentiels agronomiques de ces exploitations sont plus faibles que dans les autres groupes. La nécessité d'une diversification des revenus a été ressentie dès les années 1970 - 1980, et ils ont sans doute mieux résisté que d'autres aux sirènes des primes SCOP du début des années 1990. Ce sont des exploitations de taille plutôt moyenne à grande, avec des troupeaux moyens (374 à 600 brebis). La main-d'œuvre est assez réduite, une personne dans la cellule de base et assez peu d'intervenants extérieurs. Le salariat tend à remplacer le bénévolat des parents qui « *ne pourra pas continuer* ».

6.5.2 Les « héritiers d'un troupeau de moutons »

« *Si les moutons sont là, c'est parce qu'ils étaient là avant* », bien que ces éleveurs soient convaincus de la nécessité de la présence du troupeau, ils oscillent entre le regret de ne pas avoir des terres suffisamment fertiles pour s'en passer et finalement la passion de l'élevage, « *s'il n'y avait pas eu les moutons, jamais je n'aurais repris, je déteste passer le pulvé* ». La SFP représente du tiers à la moitié de la SAU. Les chargements sont assez élevés (entre 8 et 11 brebis/ha SFP). Les CIPAN, quand il y en a, sont valorisées par les brebis. Le rythme de reproduction est calé sur deux périodes d'agnelages qui évitent les pointes de travail des grandes cultures. Et pourtant, on sent que les besoins du troupeau orientent les décisions : « *je pars des besoins du troupeau* », « *je fais du RGI en interculture pour le troupeau* », « *on avait calé les mises bas par rapport au maïs, mais là on va changer pour faire plus d'agneau d'herbe, on va s'adapter* ». Pour l'exploitation en système bergerie, peu d'investissements et d'aménagements ont été faits sur la SFP, mais dans les deux autres cas, les surfaces sont aménagées ou en cours d'aménagement pour favoriser le pâturage. Néanmoins, la SFP correspond toujours aux terres les moins bonnes, et une seule exploitation a choisi de convertir une partie de sa sole de céréales en prairies.

6.5.3 Une mixité subie qu'ils ont finalement choisie

La mixité est ressentie comme subie mais nécessaire pour pouvoir vivre de son exploitation ou pour y créer un emploi pour ne pas travailler seul. En reprenant l'exploitation familiale, ils ont fait ce choix. D'ailleurs la polyculture - élevage est loin d'être une originalité dans leur voisinage « *mais nous, on nous appelle les moutonniers, tous les autres sont des céréaliers, même s'ils ont des poulaillers* ».

Spontanément, ces exploitants mettent en avant les aspects agronomiques et économiques : valoriser les terres aux plus faibles potentiels et amortir le matériel des grandes cultures. Tous les 3 s'orientent vers des techniques culturales simplifiées (semis direct). L'atelier ovin rend le travail plus intéressant et permet de diversifier le revenu et de bénéficier d'aides PAC.

L'exigence technique est forte sur les deux ateliers, mais surtout sur les ovins « *le revenu, c'est le troupeau qui le fait* ». Par contre, il y a peu ou pas d'accompagnement sur les synergies. Dans un des cas, l'accompagnement ovin est même inexistant, car il n'y a plus de techniciens dans la zone. Derrière une attitude bravache clamant qu'il n'y a pas besoin d'une approche intégrée, il y a aussi le constat qu'ils ne savent plus vraiment à qui s'adresser, « *parfois les techniciens grandes cultures prennent au moins en compte le fumier, mais ensuite, à qui s'adresser ?* », « *de toute façon ces compétences-là n'existent pas, je les trouve où ? Chez les coop ? A la Chambre ?* »

Se spécialiser ? « *C'est sûr, une seule production ce serait plus facile* », mais comment vivre ? Il faudrait pouvoir s'agrandir sur des terres à bon potentiel pour faire plus de céréales. Ou alors augmenter le troupeau ovin, mais là ce serait la main-d'œuvre bloquerait. Ou encore il faudrait drastiquement diminuer le troupeau pour limiter les charges et dégager du temps. Mais au final, ils sont plutôt satisfaits de cette mixité « *C'est un système qui s'autoalimente, un cercle vertueux, avec la diversification des assolements, le stockage de carbone.* »

6.5.4 La voie d'amélioration prioritaire : essayer de gérer le temps et la charge de travail

Dans ces 3 exemples, tout repose sur le chef d'exploitation, à la fois pour la prise de décision et pour le travail sur l'élevage ovin. Les possibilités de se faire remplacer sont rares puisque la cellule de base est resserrée. De toute façon, il est inconcevable pour ces éleveurs de déléguer à un tiers lors des périodes cruciales sur le troupeau : mise à la reproduction ou agnelages. Pour la réalisation des travaux sur les grandes cultures et la fenaison, on a une gradation dans la délégation extérieure :

- du tout en interne avec un salarié à temps plein et le matériel en propriété ;
- la moisson et une partie de la réalisation de stocks fourragers sont déléguées à l'entreprise ou à une CUMA avec chauffeur ;
- pas de matériel grandes cultures en propriété, tout est réalisé par la CUMA avec chauffeur, ainsi qu'une grande partie des chantiers de récolte de fourrages, l'éleveur se concentre uniquement sur ses brebis.

Pour s'organiser et améliorer leurs conditions de travail, ces exploitants ont cherché des solutions, en augmentant la main-d'œuvre (embauche de salarié, augmentation du recours au salarié à la CUMA) ou en simplifiant la conduite des ateliers (réduction de la sole en maïs et irrigation, simplification de la conduite alimentaire des brebis grâce ration complète, arrêt des surveillances la nuit pendant les agnelages, changement de génétique pour avoir moins d'agneaux à l'allaitement artificiel). Néanmoins, les niveaux d'équipement et de fonctionnalité sont très divers, du tout manuel au tout mécanisé. Des évolutions sont encore envisagées pour faciliter le travail : améliorer la contention, mécaniser la distribution d'aliment, mettre en place des clôtures pour mieux gérer le pâturage, mieux gérer le troupeau grâce à l'électronisation, arrêter les agnelages pendant la période des fenaisons... des solutions pour pouvoir mieux s'organiser lors des périodes tendues qui aujourd'hui demandent des horaires à rallonge et du bénévolat. « *Mon temps de travail, je veux le maîtriser, le conforter, et puis ça me plaît de créer du boulot pour un autre, mon objectif c'est de dégager assez de revenu pour avoir un salarié* ».

6.5.5 Des chefs d'entreprises qui se ressentent plus éleveurs que céréaliers et qui s'interrogent sur l'avenir de leur système

Ces exploitants se considèrent comme des chefs d'entreprise bien ancrés dans leur territoire. Et derrière la notion d'agriculteur, ils mettent plus en avant leur métier d'éleveur que de céréalier. Mais,

étant les héritiers d'une exploitation familiale, le poids des aînés est lourd pour les prises de décision surtout en ce qui concerne le troupeau « *le père : il a quand même l'œil sur l'élevage, c'est un éleveur compétent, il a l'œil, plus que moi* ». Deux exploitants sur les trois se trouvent plutôt satisfaits de leur situation économique même si parfois les prélèvements privés servent de variables d'ajustement, « *on n'est pas à 1,5 SMIC* ». Ils ressentent qu'ils ne sont pas maîtres du jeu avec les grandes cultures alors que sur l'atelier ovin, en jouant sur les périodes de vente, ils ont l'impression d'avoir la main, de pouvoir choisir. Néanmoins, ils envisagent l'avenir avec inquiétude, qui pour reprendre ces structures, ou pour venir travailler avec eux ? Agrandir le troupeau, chercher des terres pour les grandes cultures pour améliorer le revenu sans augmenter la charge de travail ? L'un d'eux le formule très bien : « *Je suis à la croisée des chemins, ça peut évoluer dans les deux directions, agrandir le troupeau ou le réduire, pour maintenir mon revenu, ma charge de travail en fonction ou non du salarié, si j'embauche ou pas, il faut que je me décide. Et puis, mon neveu, il a 14 ans, il s'intéresse, peut-être qu'il voudrait s'installer avec moi ?* »

Tableau 8 : Exploitations ovins céréales qui ont été reprises, entretiens réalisés par l'Institut de l'Elevage et les techniciens INOSYS–Réseaux d'Elevage de Bourgogne

	11	13	14
Zone Institut de l'Elevage	Zone herbagère	Grandes Cultures	Cultures et Elevage
Installation	1991	2016	1997
Taille troupeau	480 brebis	374 brebis	600 brebis
SAU	175	90	119
% SFP	31 %	50 %	46 %
%GC	69 %	50 %	54 %
Potentiel sol (qx/ha)	Plus de 70	Moins de 70	Moins de 70
stratégie CIPAN	Stock CIPAN	Pas de valorisation CIPAN	stock CIPAN
UMO famille	1	1	1
UMO bénévole		1	0,3
UMO salariée	1		0,2
UMO totale	2	2	1,5
TERRITOIRE	Groupé	5 îlots	3 îlots

7. Monographies d'exploitants Ovins-Céréales

7.1 Quand la troupe ovine consolide l'installation

7.1.1 Éléments clés

Zone de Grandes Cultures

Titulaire d'un BTA, installé comme double actif puis en 2006 comme agriculteur à titre principal, grâce à la création d'un atelier ovin. Il met en place des techniques culturales simplifiées (2010), arrête la production d'asperges (2015), adopte le semis direct et installe des cultures associées (2016).

Actuellement sur son exploitation de 134 ha (60 ha de SFP et 74 ha de grandes cultures), la troupe est de 440 brebis.

7.1.2 Les brebis sur le territoire

La SAU de l'exploitation est répartie sur 3 sites, dont un en zone urbaine sur lequel les brebis n'ont pas accès et donc uniquement récolté, chacun comporte à la fois des prairies et des cultures. Certaines parcelles à bon potentiel sont propices aux grandes cultures et d'autres avec un sol sableux limoneux sur argile, hydromorphe, sont surtout en prairie. La SFP, c'est « *des surfaces en herbe non labourables ou des surfaces à fortes contraintes, une parcelle porte le nom de « patouillat* », ça décrit bien ses qualités. »

La bergerie est sur le site principal. Des aménagements ont été réalisés pour rendre les surfaces fourragères plus fonctionnelles :

- poses de clôture,
- échange de parcelles avec les voisins,
- conversion en prairie d'une parcelle de grandes cultures proche de la bergerie,
- 12 ha assolés en céréales - fourrage.

Le système "production d'agneaux de bergerie" évite que les pointes de travail en élevage et en grandes cultures ne se cumulent.

Figure 9 : Composition de la SAU, source projet VEGETOV, Institut de l'Élevage, 2016

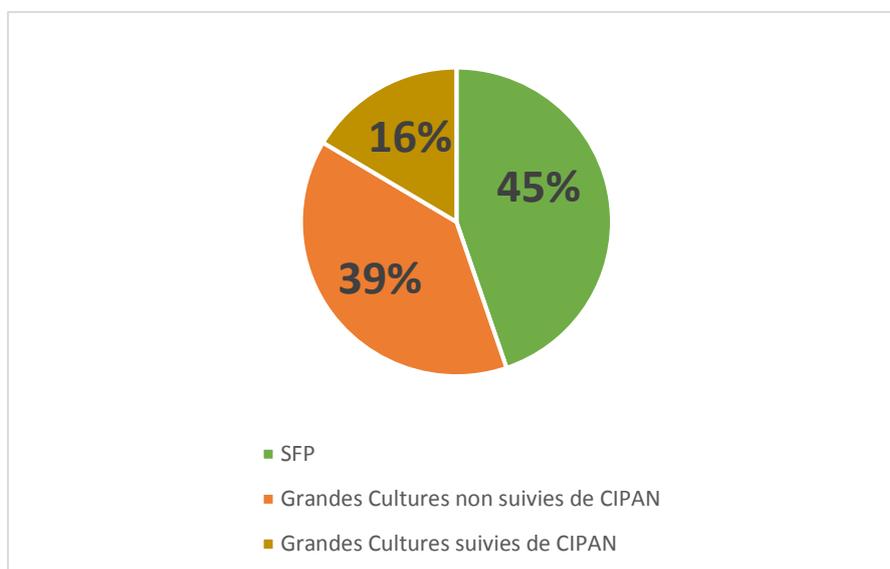
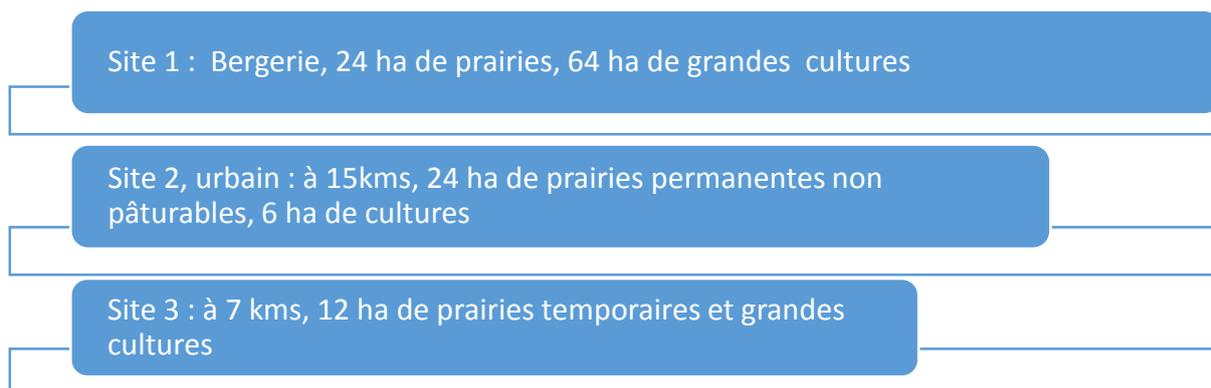


Figure 10 : Description du territoire de l'exploitation, source projet VEGETOV, Institut de l'Élevage, 2016



7.1.3 Le choix de la mixité ovins – grandes cultures

« Choisir un atelier ovin permet de travailler seul. Seul l'élevage peut valoriser les prairies permanentes et il est plus facile de s'installer et de s'agrandir en reprenant des prés que des parcelles de cultures.

Les ovins consomment les céréales secondaires peu payées, les inter-cultures et produisent du fumier qui retourne sur les parcelles cultivées. Ce système est autonome, avec peu de risques car on arrive toujours à nourrir le troupeau. Pour les inter-cultures, je sème des mélanges complexes (avoine, colza, radis, pois fourrager, vesce, trèfle d'Alexandrie), pâturés si les parcelles sont proches de la bergerie sinon récoltés en enrubannage. Le système est cohérent, on est passé au semis direct pour les cultures et on a choisi des mises bas majoritairement en automne avec engraissement des agneaux en bergerie pour une bonne répartition du travail. C'est plus facile à gérer depuis l'arrêt de la production d'asperges en 2015.

Avant, ces systèmes de polyculture - élevage étaient la norme, aujourd'hui la mixité devient atypique. Moi je me vois à la fois comme céréalier et éleveur, mais les voisins me voient comme un éleveur. L'avantage si j'étais spécialisé en grandes cultures serait de moins travailler, mais est-ce vraiment un objectif ? Se spécialiser en production ovine ? Ça nécessiterait trop d'investissements et serait trop risqué ».

Figure 11 : La mixité ovins – grandes cultures vu par l'éleveur, projet VEGETOV, Institut de l'Élevage 2016.

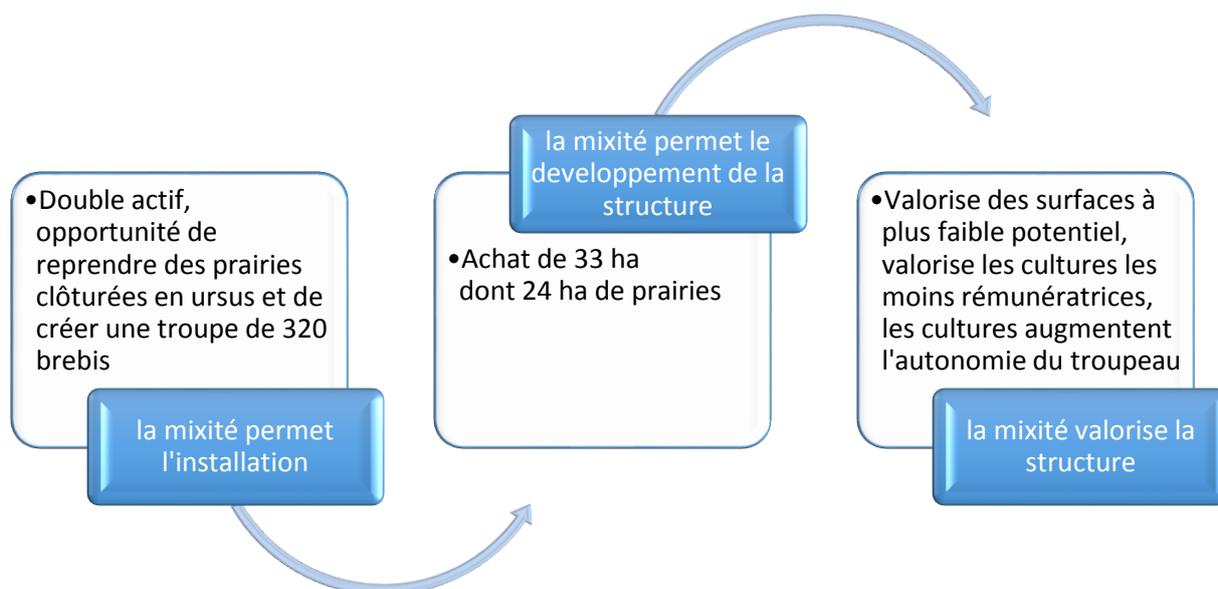


Tableau 9 : Les interactions entre ovins et grandes cultures pour l'éleveur, projet VEGETOV, Institut de l'Élevage 2016.

1	Conforter la main-d'œuvre ciblant les périodes creuses des cultures pour faire agneler les brebis
2	Diversifier le revenu et limiter les risques
3	Agronomie : utilisation du fumier, allonger les rotations avec des productions fourragères
4	Image vis-à-vis de l'environnement social, l'élevage ovin a une bonne image
5	Valoriser les couverts en inter-cultures pour améliorer l'autonomie fourragère sans accroître la SFP

7.1.4 L'accompagnement de la mixité ovins–grandes cultures

L'exigence technique est forte pour les deux ateliers. L'accompagnement réalisé par les techniciens de Chambre d'Agriculture et l'approche globale (INOSYS - Réseaux d'Élevage) de l'exploitation (utilisation du fumier, choix des variétés...) favorisent les synergies entre ateliers.

7.1.5 La main-d'œuvre et le travail dans une exploitation mixte ovins – grandes cultures

L'exploitant, seul dans la cellule de base, est donc en charge de toutes les tâches sur tous les ateliers. Un bénévole (pour l'équivalent de 0,1 UMO) permet à l'éleveur de prendre une semaine de congés et de participer à des réunions.

La plus grande partie du matériel pour le travail du sol, pour les traitements phytopharmaceutiques et les fenaisons, est en propriété. L'enrubanneuse est en copropriété, la herse, la pelle mécanique, le broyeur et le semoir sont en CUMA. Seules la moisson et la tonte sont externalisées.

La bergerie principale est considérée comme fonctionnelle, les fourrages sont distribués avec une dérouleuse ; par contre, les concentrés le sont manuellement pour les brebis et avec un godet mélangeur pour les agneaux. Aucun équipement de contention n'a été installé.

Pour réduire la charge de travail, les luttes sont courtes. Les grandes cultures sont conduites selon le principe de l'agriculture "de conservation" avec des techniques culturales simplifiées (semis direct par exemple). Néanmoins, lors des pics de travail « *il faut demander de l'aide à l'extérieur et travailler plus, il faut faire des choix, s'organiser pour travailler vite et savoir parfois privilégier la vie privée* ».

7.1.6 Le regard de l'agriculteur sur son métier et son exploitation

« Je considère que mes résultats économiques sont plutôt bons, j'avais 45 K€ d'EBE/UMO en 2010, en 2014 j'étais à 57 K€. Le problème, ce sont les annuités élevées (238 K€ d'emprunts au total, en 2014, soit 43 K€ d'annuités) car mon exploitation est jeune (installation en 2003 double activité, 2006 temps plein, achat de foncier). Mais quand on regarde la rentabilité par rapport au temps de travail, c'est défavorable à l'élevage ovin.

Je suis un entrepreneur, mon objectif, c'est de gagner ma vie. Je cultive la terre et j'éleve des animaux, je suis un agriculteur, je suis un chef d'entreprise avant tout, je travaille pour moi.

Les changements que je pourrais envisager ? Investir dans un bâtiment de stockage, du matériel pour me simplifier le travail, augmenter le troupeau. Embaucher un salarié si la rentabilité le permet, développer la vente directe d'agneaux et développer des prestations comme le semis direct. »

7.2 Quand la troupe ovine consolide l'exploitation

7.2.1 Éléments clés

Zone Herbagère

BTS Production végétale puis CS en gestion, salarié en tant que responsable agronomie dans une association de producteurs de Pommes de Terre. Installation en 2005 sur une exploitation laitière ; arrêt de la production laitière, passage en techniques culturales simplifiées en 2010. Création d'une troupe ovine en 2013 avec 4 périodes de mise bas par an.

250 ha de SAU, 174 ha de grandes cultures, 1 ha de pomme de terre, 15 ha de SFP spécifiquement dédiée aux ovins, 60 ha de SFP pour vente de foin à des équins, 380 brebis avec pour objectif de monter à 450 brebis.

7.2.2 Les brebis sur le territoire

La SAU de l'exploitation est répartie sur 1 seul site sur un rayon de 8 km. L'exploitant est propriétaire de toute sa surface.

Comme il travaille en semis direct, il n'a pas eu besoin de faire des travaux de drainage. La création de l'atelier ovin a entraîné l'implantation de trèfle violet. Depuis 2015/2016, quelques parcelles de prairies temporaires ont été clôturées en fixe et sont redécoupées en 16 paddocks de 76 ares pour faire du pâturage cellulaire. Il y a très peu de SFP sur l'exploitation, mais les brebis valorisent par le pâturage 50 à 60 ha de couverts, car 150 ha d'inter-cultures volontaires sont réalisés (mélange vesces + sarrasin + lin + trèfle d'Alexandrie, ou avoine/seigle + pois/féverole + trèfle violet). Il faut consommer les inter-cultures assez tôt pour effectuer les semis de printemps, et la soudure est délicate (en juin/juillet). La surface en prairie naturelle est suffisante pour gérer les creux de disponibilité en fourrages. « Il y a assez de sécurité avec l'assolement et il y a toujours des opportunités à l'extérieur. »

Figure 12 : Composition de la SAU, source projet VEGETOV, Institut de l'Élevage, 2016

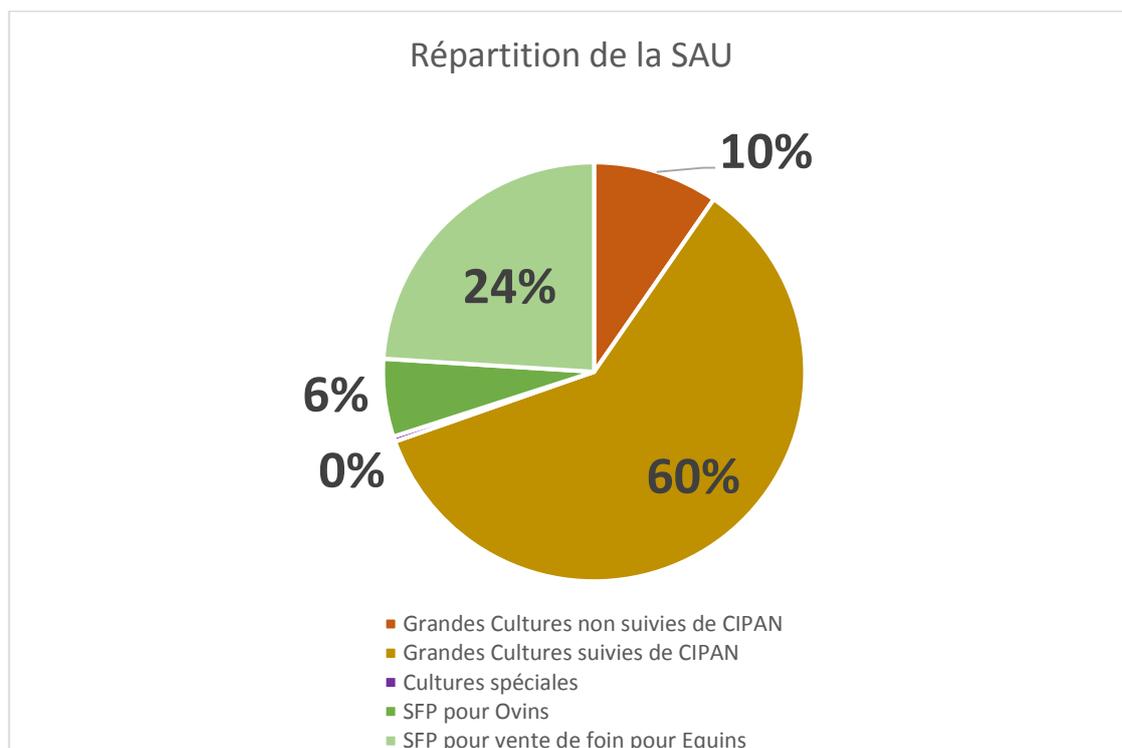


Figure 13 : Description du territoire de l'exploitation, source projet VEGETOV, Institut de l'Élevage, 2016

Site 1 : Bergerie, tout le parcellaire dans un rayon de 8km, en propriété, sol de qualité hétérogène.

7.2.3 Le choix de la mixité ovins – grandes cultures

« Les ovins viande sont sur l'exploitation depuis 3 ans, alors qu'il n'y avait plus d'animaux. L'objectif est de conforter le système avec de l'élevage pour réduire l'impact des aléas sur le système cultures et de créer une synergie entre ces 2 productions. On a embauché un salarié et valorisé l'ancienne stabulation des vaches laitières. Le point fort des ovins viande, c'est le retour rapide sur investissement. C'est une synergie sociale (main-d'œuvre), environnementale (couverts/fumier) et économique (plus autonome et moins dépendant des marchés). La création de l'atelier ovin était un projet pour mettre en application cette synergie. »

Le choix des ovins s'est imposé grâce à différents atouts :

- manipulation facile au format des animaux ;
- le transfert de connaissances bien organisé par la profession : « le site reconquête est super intéressant » ;
- le marché est stable ;
- avec les aides ovines, pas de baisse de la PAC... mais c'est un argument secondaire ;
- il faut quand même prendre en compte les contraintes administratives nouvelles liées à l'élevage.

Pour devenir éleveur ovin, l'éleveur s'est inscrit à des formations avec des techniciens et des vétérinaires et a beaucoup lu. « La mixité permet de réduire la dépendance des cultures à la chimie et d'éloigner les rongeurs. »

Enfin, la position de l'exploitation en zone périurbaine permet d'envisager le développement de circuits courts, en synergie avec son réseau de clients pour la pomme de terre (vente 1 fois/mois).

Cette mixité est atypique dans la zone, la plupart des voisins sont producteurs de Comté, mais la réflexion sur les ovins est reprise pour proposer aux céréaliers une formule « ovins et berger en transhumance » sous la forme d'un GIEE. « Il y a un an, je me voyais comme un céréalier avec des brebis, maintenant c'est la synergie qui est la plus importante. »

« C'est l'économie qui me guide, aujourd'hui l'assolement est stabilisé, mais si le prix des céréales reste bas, une augmentation du troupeau à 1 000 brebis est possible avec 16 ha d'herbe en plus. Actuellement, il y a trop de fourrages disponibles. Il est possible de nourrir 450 brebis. Je prends également des bovins en pension pour consommer l'enrubanné de trèfle violet. Je suis encore intéressé par de la diversification : poulets de chair, avec la possibilité de créer un labo sur l'exploitation. Le légume c'est compliqué, c'est beaucoup de travail, une demande existe en œuf également. »

Figure 14 : la mixité ovins–grandes cultures vue par l'éleveur, projet VEGETOV, Institut de l'Élevage 2016.

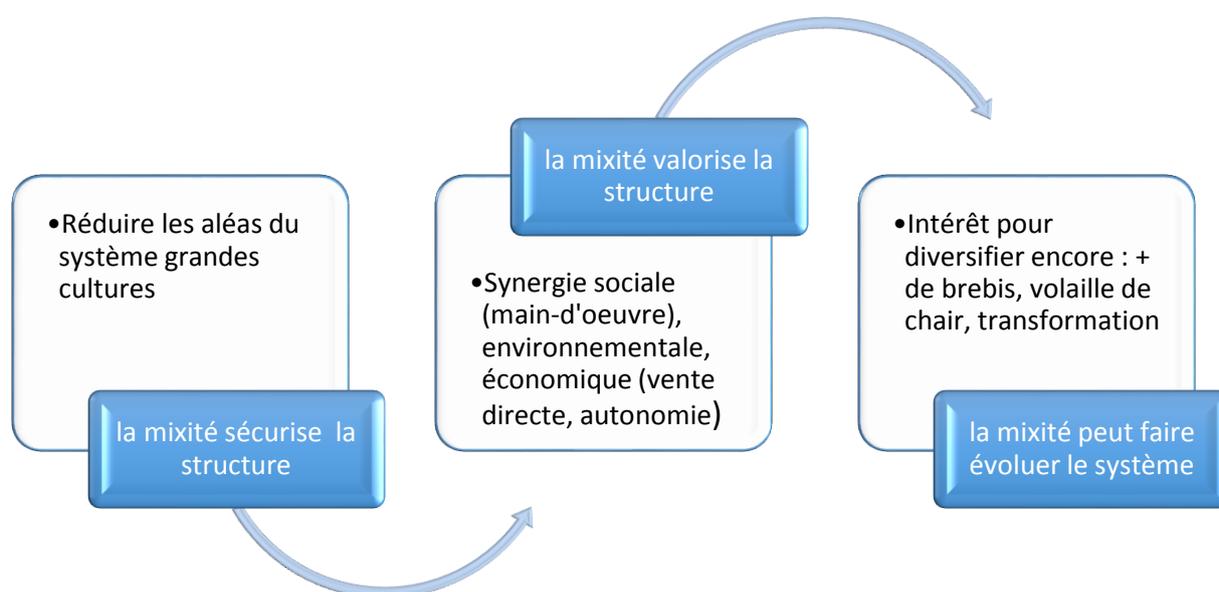


Tableau 10 : Les interactions entre ovins et grandes cultures pour l'éleveur, projet VEGETOV, Institut de l'Élevage 2016.

1	Conforter et valoriser la main-d'œuvre
2	Diversification du revenu
3	Valoriser les couverts en inter-culture
4	Agronomie (fumier, limiter le recours à la chimie, éloigner les rongeurs)
5	Valoriser les produits et les coproduits en diversifiant la rotation (féverole, seigle, triticales)

7.2.4 L'accompagnement de la mixité ovins – grandes cultures

« A la base, je suis plus exigeant sur les grandes cultures, mais il faut être exigeant en ovin pour avoir de bons résultats. Je travaille beaucoup en réseau – échange avec des groupes d'agriculteurs en agriculture de conservation, les techniciens qui vendent les produits pour les cultures, et pour le troupeau, les techniciens ovins, les profs du CS ovin de Mirecourt, ma coopérative et mon tondeur. »

7.2.5 La main-d'œuvre et le travail dans une exploitation mixte ovins–grandes cultures

L'exploitant n'est pas seul à intervenir sur l'exploitation, le collectif de main-d'œuvre est estimé à 2 UMO :

- 1 UMO exploitant en charge de la gestion, des grandes cultures, des déclarations PAC ;
- 0,5 UMO de bénévolat par l'épouse, des retraités et des stagiaires ;
- 0,5 UMO de salariat avec un berger.

Le berger ne travaille plus actuellement sur l'exploitation. L'objectif est de générer deux revenus afin de permettre à son épouse d'être rémunérée pour son travail sur l'exploitation, « je voudrais officialiser sa situation ».

La conduite du troupeau est très organisée, l'agnelage est réalisé dans un bâtiment équipé de 32 cases d'agnelage fixes, et pas de surveillance la nuit. Son épouse a mis en place des fiches « procédures » sur le modèle de l'assurance qualité autour de la mise bas et des soins aux agneaux avec enregistrement des interventions et identifications des agneaux avec un logiciel de gestion de troupeau. La distribution de l'alimentation est mécanisée afin de permettre à 1 personne seule de nourrir l'ensemble du troupeau. Le pâturage est conduit sous forme tournante avec un chien de troupeau pour aider à changer les animaux de parcelles.

Mis à part l'enrubannage, tous les travaux de grandes cultures ou de fenaison sont réalisés avec du matériel en propriété.

La remplaçabilité est très difficile, en effet c'est seulement son épouse qui est amenée à le remplacer et uniquement sur l'atelier ovin.

7.2.6 Le regard de l'agriculteur sur son métier et son exploitation

L'éleveur est assez satisfait de l'équilibre entre travail et performance et garde en tête son objectif de dégager 50 000 € de revenu agricole. Actuellement, l'EBE est d'environ 113 k€ et les annuités de 45 k€. « La production de blé et de maïs, c'est 1 000 tonnes par an, alors il y a un gros effet du marché des grandes cultures. La mise en route de l'atelier ovin a été difficile mais les résultats progressent. » Cet exploitant a une approche globale de son métier : trouver l'équilibre, il est chef d'entreprise avant tout, mais avec un regard sur l'environnement et le social. Il suit un fil conducteur : « en 1961, mon grand-père faisait « une bonne moisson », sans chimie ». Il souhaite arriver à un système équilibré, sans chimie, « la spécialisation et le progrès ont tué le bon sens », il se définit comme à la fois comme éleveur et agriculteur. Pour l'avenir, il souhaite investir dans les bâtiments pour le troupeau et le stockage, développer la troupe ovine jusqu'à 800 têtes, embaucher son épouse et développer le circuit court. « Je veux me consolider et me poser, profiter de la vie et de mon temps libre. »

7.3 Quand une structure ovins–céréales est reprise

7.3.1 Eléments clés

Zone de mixité cultures - Elevages

BTS Agricole, installation en 1997 en GAEC à 3 (les parents et le fils), passage en EARL en 2006 à la retraite des parents. En 2010, arrêt de l'accélération du rythme d'agnelage (3 en 2) pour un système à une mise bas par an et par brebis avec 3 puis 2 périodes d'agnelage.

119 ha de SAU, 55 ha de SFP, 64 de grandes cultures, 600 brebis

7.3.2 Les brebis sur le territoire

La SAU de l'exploitation est répartie sur 3 sites. Le site principal où se trouve la bergerie est à orientation essentiellement prairiale. Les deux autres sites sont dédiés aux céréales, aux oléo-protéagineux et à la luzerne. Des aménagements ont été réalisés :

- clôtures fixes pour le pâturage mais pas d'abreuvement,
- avec le remembrement : drainage et suppression de quelques fossés, « *C'est plus facile pour le travail et pour tourner avec le tracteur.* »

L'éleveur travaille à maximiser les possibilités de pâturage, « *l'herbe est tout autour de la bergerie pour faire pâturer. Il y a beaucoup de parcelles autour de la bergerie qui ne se prêtent qu'à l'herbe. Tout est labourable, mais il n'y a pas le potentiel. De toute façon, on ne laboure plus, on fait du travail simplifié, agronomiquement c'est mieux, ça permet de lutter contre l'érosion, ça maintient la matière organique du sol, et financièrement, c'est mieux, je n'ai pas besoin de payer la CUMA pour faire ça.* » Les choix alimentaires sur le troupeau impactent également sur le choix des rotations « *depuis 4 ans, je fais de la féverole sur 4 ha, je n'y fais rien [traitements], je m'en sers pour remplacer le soja pour les brebis et c'est une bonne tête de rotation pour faire du blé ou de l'orge plutôt que d'avoir du tournesol ou du colza comme tête de rotation.* ».

Figure 15 : Composition de la SAU, source projet VEGETOV, Institut de l'Elevage, 2016

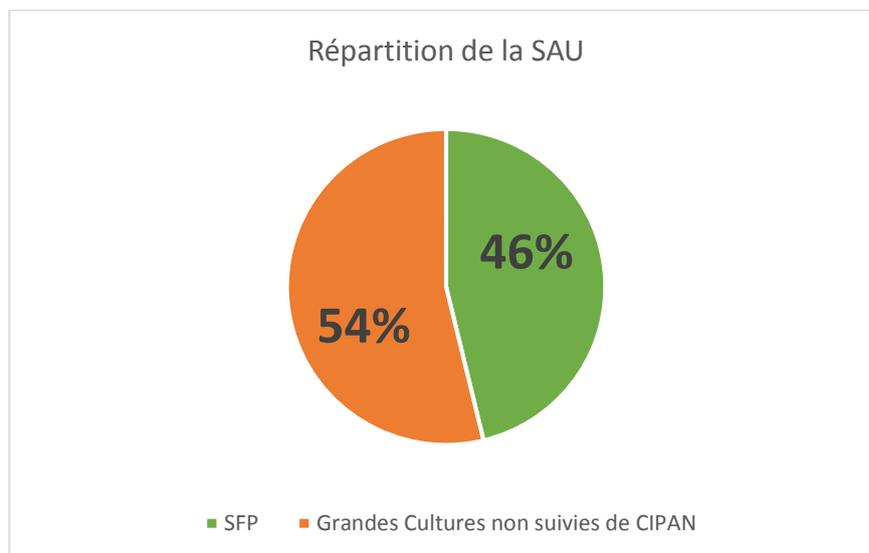
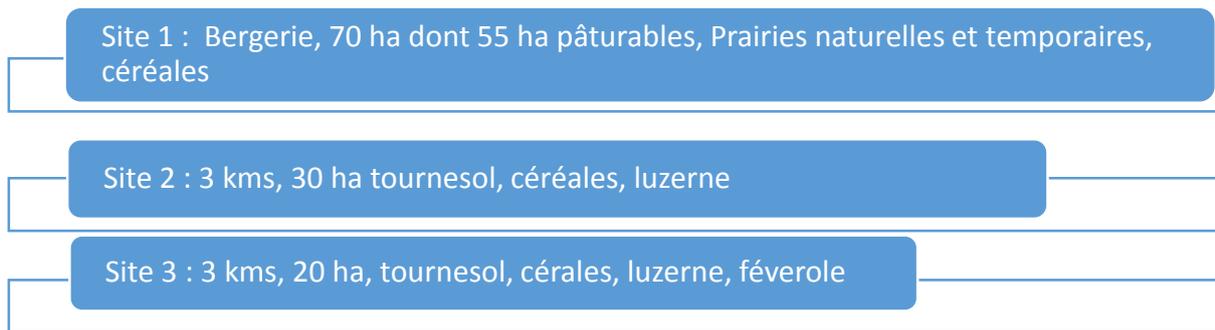


Figure 16 : Description du territoire de l'exploitation, source projet VEGETOV, Institut de l'Élevage, 2016



7.3.3 Le choix de la mixité ovins–grandes cultures

« S'il y a de l'élevage, c'était parce que les brebis étaient là quand je me suis installé. Les animaux sont là parce qu'on a des terres à faible potentiel, on ne peut faire que de l'herbe, donc il y a de l'élevage. En ce qui concerne les cultures, oui je suis agriculteur, je ne suis pas passionné par l'élevage, ni par les cultures d'ailleurs, en fait c'est l'ensemble qui me plaît. Je suis rationnel, si le potentiel est bon pour les céréales, je fais des céréales.

Ce n'est pas une situation subie, mais induite par le contexte agroenvironnemental. Si j'avais pu ne faire que des céréales, je n'aurais fait que des céréales, mais c'est un atout dans une exploitation à faible potentiel que d'avoir des brebis, c'est complémentaire.

Pratiquement, je pars des besoins du troupeau, mon assolement est réfléchi pour être le plus autonome possible, et s'il en reste à vendre, tant mieux. Mais je ne fais pas des stocks trop importants, j'ai 100 balles de foin d'avance, j'ai de la paille, des céréales en stocks, je peux nourrir même si je n'ai pas de report de stock fourrager trop important.

Il n'y a pas d'incohérence, tout est raisonné pour assurer la pérennité de mon exploitation, ici c'est impossible de ne faire que des céréales, le revenu vient des brebis.

Ici la mixité, c'est fréquent, il y a 3 ovins cultures et de nombreux bovins viande et cultures, et des céréaliers aussi, ils ont fait ce choix parce qu'ils n'ont pas besoin financièrement de faire autre chose pour s'en sortir. Ils ne sont pas plus grands, c'est juste qu'ils en n'ont pas besoin. Au final, je suis plus éleveur que céréalier, les autres aussi me voient plus comme éleveur que céréalier.

Si je devais me spécialiser, c'est sur l'organisation du travail que ça se jouerait. Si j'embauche quelqu'un à mi-temps ou plus, il faudra augmenter le troupeau. A l'inverse, si je décide de rester seul, je finirai par diminuer le troupeau pour me dégager du temps. Mais la polyculture avec des ovins, c'est un système qui s'autoalimente, un cercle vertueux, avec la diversification des assolements, le stockage du carbone. »

Figure 17 : la mixité ovins–grandes cultures vue par l'éleveur, projet VEGETOV, Institut de l'Élevage 2016.

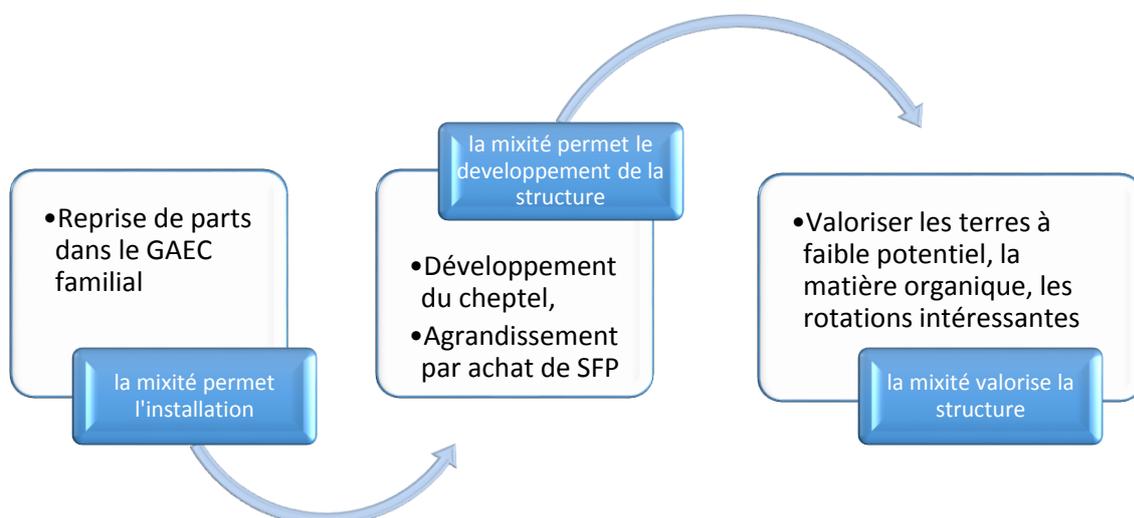


Tableau 11 : Les interactions entre ovins et grandes cultures pour l'éleveur, projet VEGETOV, Institut de l'Élevage 2016.

1	Valeur ajoutée : c'est le troupeau qui fait le revenu
2	Agronomie : moins d'intrants minéraux, les légumineuses pour économiser, valoriser l'azote de l'herbe, en cas de sécheresse, valoriser les pailles dans l'alimentation du troupeau
3	Valoriser des surfaces peu productives
4	Diversifier les tâches / intérêt pour l'élevage
5	Conforter ou valoriser la main-d'œuvre : Maîtriser le travail, créer une activité locale, maintenir le tissu social

7.3.4 L'accompagnement de la mixité ovins – grandes cultures

L'exigence est beaucoup plus forte sur l'atelier ovin, « c'est lui qui fait le revenu ». L'éleveur se débrouille seul pour gérer les synergies entre les ateliers « pour le fumier, je fais comme j'ai envie, j'en mets sur le plus de surfaces possibles (1 fois tous les 3 ans), c'est la CUMA qui épand ». Mais au-delà du fait de vouloir gérer seul cette question, c'est aussi le constat que l'éleveur aujourd'hui ne sait pas qui pourrait l'accompagner : « Non je n'ai pas besoin d'un accompagnement particulier sur les synergies, de toute façon ces compétences-là n'existent pas. Je les trouve où ? Chez les coop ? A la Chambre ? Par contre, avec l'ingénieure du dispositif INOSYS - Réseaux d'Élevage, j'ai une approche globale et je peux avoir accès aux coûts de production de tous mes ateliers, c'est très important pour moi, tout le monde devrait calculer au moins une fois ses coûts de production. »

7.3.5 La main-d'œuvre et le travail dans une exploitation mixte ovins–grandes cultures

L'exploitant n'est pas seul à intervenir sur l'exploitation, le collectif de main-d'œuvre est de 1,5 UMO :

- 1 UMO exploitant en charge de la conduite du troupeau,
- 0,3 UMO de bénévolat pour de la surveillance,
- 0,2 UMO de salariat pour l'alimentation.

L'exploitant est adhérent à une CUMA avec chauffeur dans laquelle il est en charge de la gestion du personnel. Les travaux liés aux grandes cultures et à la récolte sont délégués à la CUMA ou à une entreprise de travaux agricoles. Pour la fenaison, la faucheuse et la presse appartiennent à la CUMA, l'exploitant andaine et fane avec du matériel en copropriété. L'ensilage est réalisé avec une entreprise et en entraide. La bergerie principale est fonctionnelle. La distribution de l'alimentation (fourrages et concentrés) est mécanisée grâce à une mélangeuse et à des tapis, les brebis sont nourries une seule fois par jour. Les agneaux sont alimentés grâce à une chaîne d'alimentation. Le paillage est manuel mais facilité grâce à un chariot installé sur les tapis d'alimentation. La bergerie est équipée de cornadis. L'éleveur a investi depuis plusieurs années dans une bascule et des barrières pour le tri des agneaux mais le système n'est pas en place, « il faudrait peut-être que je les monte ».

L'éleveur a mis en place une organisation pour ne plus subir les pics de travail sur le troupeau :

- décision de ne plus se lever la nuit sur les lots de lutte naturelle en séparant bien le soir les agneaux et leurs mères des brebis encore gestantes ;
- arrêt de la mise-bas de mai qui tombait pendant les fenaisons ;
- délégation intégrale de l'ensemble des travaux de grandes cultures à la CUMA.

« Avec cette organisation et en simplifiant la conduite, dans les périodes calmes, je peux ne passer que le matin et le soir. Pour les coups de bourre, on fait appel à un des salariés de la CUMA qui connaît les animaux. Économiquement, j'aime quand ça marche et c'est le troupeau qui fait mon revenu, donc si je dois payer le salarié, il faut miser sur le troupeau. Je n'ai pas envie d'y passer mes jours et mes nuits, mon travail, je l'aime, mais j'ai une vie, je veux en profiter, prendre du temps, et diversifier mes activités. Mon temps de travail, je veux le maîtriser, le conforter, et puis ça me plaît de créer du boulot pour un autre. »

7.3.6 Le regard de l'agriculteur sur son métier et son exploitation

« Je suis plutôt satisfait de l'équilibre travail et performances économiques ; ce qui est important, c'est le niveau d'EBE [70 k€] et les annuités [17k€]. Je suis confiant, je sais que si j'ai un souci, ça va passer, le seul truc qui pourrait m'inquiéter, c'est une chute brutale du cours des agneaux, ou un très gros pépin sanitaire, mais bon, je peux toujours jouer un peu sur les prélèvements privés. J'ai envie de produire, de faire des agneaux, de faire pousser des choses, je veux vendre, je suis un producteur, je ne fais pas un métier pour entretenir le paysage, il y a une vraie approche économique. Je me définis comme éleveur et agriculteur mais je suis un chef d'entreprise avant tout. Je suis à la croisée des chemins, ça peut évoluer dans les deux directions, agrandir le troupeau ou le réduire, pour maintenir mon revenu, ma charge de travail en fonction ou non de la présence ou non d'un salarié, si j'embauche ou pas, il faut que je me décide. Et puis, mon neveu, il a 14 ans, il s'intéresse, peut-être qu'il voudrait s'installer avec moi. »

8. Des clés pour comprendre les motivations et besoins des exploitants avec un projet ovins - céréales

Les enquêtes réalisées dans ce projet nous ont permis de mettre à jour certaines pistes pour améliorer l'accompagnement dans un projet de polyculture - élevage.

8.1 Ce qui compte pour les exploitants dans la mixité ovins et grandes cultures

Tableau 12 : avantages exprimés par les exploitants interrogés liés à la mixité polyculture – ovins viande, projet VEGETOV, Institut de l'Elevage 2016.

Avantages à la mixité	Fréquence des réponses	Poids des réponses	Rang de réponse
Diversification du revenu	17/17	40 pts	2
Intérêt agronomique	15/17	47 pts	3
Attrait pour l'élevage	9/17	26 pts	3
Conforter la main-d'œuvre	9/17	25 pts	3
Valoriser des surfaces peu productives	8/17	17 pts	2
Valoriser des coproduits	7/17	27 pts	4
Valoriser des inter-cultures	7/17	26 pts	4
Valoriser des cultures fourragères	5/17	17 pts	3
Bénéficier d'aides PAC	5/17	11 pts	2
Impacts positifs sur l'environnement	4/17	18 pts	5
Valoriser des équipements et des bâtiments	2/17	5 pts	3

Les arguments qui font consensus pour les exploitants qui conduisent un système mixte, ou qui ont le projet de créer un atelier ovin sur leur exploitation, concernent tout d'abord la diversification du revenu (100 % de l'échantillon interrogé), puis l'intérêt agronomique (fumier, rotation, pour près de 90% des agriculteurs interrogés). Les arguments cités par un agriculteur sur deux concernent ensuite l'attrait de l'élevage et la diversité des tâches de travail, la possibilité de conforter de la main-d'œuvre (salarie ou exploitant) et la valorisation de surfaces peu productives. Ces arguments fréquemment cités sont également les plus importants pour les exploitants.

3 autres arguments, rarement choisis, pèsent néanmoins fortement dans certains choix individuels : les aides PAC, la valorisation de cultures fourragères et la valorisation d'équipements et de bâtiments.

8.2 Quelques pistes à travailler en termes d'accompagnement des céréaliers dans un système ovins-céréales

Deux questions sont systématiquement revenues dans l'analyse des 17 enquêtes : la charge et l'organisation du travail des exploitants et le manque d'approche globale dans le conseil (accompagnement des synergies entre les deux ateliers).

8.2.1 Identifier la raison d'un projet ovin dans une exploitation céréalière :

Le premier déterminant est souvent économique :

- maintenir le revenu ou diluer une charge déjà existante (salarie, bâtiments, équipements) ;
- augmenter le revenu à surface égale sans modification de la main-d'œuvre ;

- augmenter le revenu à surface égale pour permettre une installation ou l'arrivée d'un associé ou l'embauche d'un salarié ;
- augmenter le revenu en permettant la valorisation de nouvelles surfaces suite à un agrandissement avec de la SFP avec ou sans modification de la main-d'œuvre.

Les avantages liés à l'autonomie alimentaire sont recevables pour un éleveur, mais logiquement, pas pour un céréalier susceptible de créer un atelier d'élevage.

Les avantages de la PAC autour de la conjoncture ovine sont audibles par les porteurs de projet, le retour rapide sur investissement aussi. **Attention néanmoins aux fausses promesses d'un élevage « low cost »** qui demanderait peu d'investissements en termes de bâtiment et d'équipement, surtout si la diversification se fait à main-d'œuvre constante.

La question du travail, particulièrement de l'astreinte reste cruciale et déterminante, comme nous l'avons vu dans tous les entretiens.

8.2.2 Identifier qui va s'occuper du troupeau ovine et qui prend les décisions

Qui s'occupe du troupeau ?

- un salarié déjà présent sur l'exploitation qui n'est pas formé à l'élevage ovine ;
- un salarié formé à l'élevage ovine spécialement embauché ;
- un exploitant, non formé à l'élevage ovine ;
- un exploitant formé à l'élevage ovine ;

Qui prend les décisions relatives au troupeau ?

- un exploitant ;
- un salarié.

Il faut déjà faire un point sur la connaissance qu'a le porteur de projet de la production ovine.

- ✓ Dans les cas où la motivation de création d'une troupe ovine ne s'accompagne pas de modification de la main-d'œuvre, il est fort à parier que personne ne connaît la production, ni ne s' imagine réellement l'astreinte qu'elle représente. Même si les pointes de travail sont positionnées de façon à ne pas entrer en concurrence avec les travaux des cultures, l'astreinte est quotidienne. Il faut donc prévoir dès le début un système permettant une alimentation automatisée ou une gestion du pâturage facilitée. C'est-à-dire que l'implantation de la bergerie autour du parcellaire doit être pensée pour faciliter l'alimentation des animaux, y compris pour un changement d'orientation vers un système plus pâturant à terme.
- ✓ Si un nouvel associé ou le salarié prend en charge l'atelier et qu'il connaît bien cette production, la définition du projet sera plus facile.

La formation initiale et continue pour la maîtrise de la production ovine est donc essentielle, ainsi que l'accompagnement par les techniciens ovins. Attention à la fausse image d'un élevage ovine peu technique.

Dans tous les cas, il ne faut pas sous-estimer les problèmes liés à l'astreinte :

- ✓ Dans un collectif d'exploitants : il y aura toujours les questions liées aux week-ends et aux vacances.
- ✓ Dans un collectif d'exploitants et de salariés, il y aura également en plus la gestion des journées de travail longues en période d'agnelage (gestion du temps de travail du salarié, des repos obligatoires...). Si le salarié conduit seul « son » atelier ovine et qu'il part, comment l'exploitant gèrera-t-il cet atelier ?
- ✓ **Une vraie démarche de gestion de ressources humaines est indispensable.**

8.2.3 Travailler vraiment les synergies entre les deux ateliers

Les hasards du sondage font que beaucoup des exploitants interrogés sont **sensibles aux questions de techniques de travail du sol simplifiées, à l'agriculture de conservation, à la vie du sol, à l'indépendance face aux intrants chimiques. Ces agriculteurs qui se posent la question de la polyculture - élevage seraient tous sensibles à l'agro-écologie ?**

Il est donc facile de leur parler de fumier, de matière organique et d'humus, des avantages des rotations incluant des légumineuses, d'autonomie et d'indépendance alimentaire via la valorisation des inter-cultures. Encore faut-il pouvoir les accompagner réellement sur ces thématiques.

- Beaucoup de ces exploitants sont dans des zones où la polyculture–élevage est atypique.
- Ils recherchent de l'accompagnement auprès de leurs pairs.
- Pour ceux suivis dans une démarche globale type INOSYS-Réseaux d'Elevage, ils ont un accompagnement technico-économique de leur exploitation dans son ensemble.
- Ils recherchent de l'accompagnement sur la conduite alimentaire de leur élevage et généralement ils le trouvent auprès des organisations de producteurs, au moins pour l'alimentation en concentrés et l'utilisation des produits et coproduits des grandes cultures par le troupeau.
- Ils arrivent encore à trouver des pour le choix et la valorisation des inter-cultures par le troupeau.
- Mais plus difficilement des réponses concernant la valorisation la plus efficace des fumiers.
- Très rarement ou jamais, des réponses concernant le pilotage de leur assolement et le choix des rotations, pour valoriser au mieux les effets bénéfiques de l'élevage.

Les structures de conseil traditionnelles sont encore peu présentes sur ces thématiques globales auprès des éleveurs que nous avons rencontrés, y compris dans les systèmes ovins-céréales historiques. Les éleveurs membres du dispositif INOSYS - Réseaux d'Elevage apprécient la vision technico-économique sur l'ensemble de leur exploitation, mais ils ne sont que quelques-uns en France à être suivis dans le cadre de ce dispositif de référence. Mais de nouvelles sociétés privées commencent à proposer aux agriculteurs des démarches globales de conseil sur les complémentarités agronomiques des deux ateliers.

9. Conclusion

Les signaux conjoncturels récents éclairent de façon positive les performances économiques de la production ovine. Avec des prix de marchés porteurs, une PAC favorable, la production ovine peut attirer de nouveaux éleveurs, et c'est le souhait de la profession qui s'est engagée via le dispositif Inn'Ovin afin d'augmenter la production d'agneaux français de 10 %.

Cette dynamique se double de l'engouement actuel pour une agriculture plus écologiquement intensive qui souligne les effets positifs des systèmes polyculture - élevage. C'est dans ce contexte que des céréaliculteurs passent le cap et créent un atelier ovin dans le but premier de conforter, stabiliser ou améliorer leur revenu, dans un contexte de volatilité extrême du cours des céréales.

Pourtant, comme nous l'avons vu lors de nos entretiens avec les éleveurs et les techniciens du dispositif INOSYS - Réseau d'Élevage, des réponses doivent être apportées en matière d'accompagnement de ces systèmes :

- Tout d'abord, un meilleur accompagnement du travail dans les ateliers d'élevage et en connexion avec les ateliers de grandes cultures qui doit prendre en compte les questions d'organisation, d'astreinte, de pénibilité, de remplaçabilité et de gestion des ressources humaines. Ce besoin n'est pas spécifique aux systèmes polyculture – élevage, mais il y est particulièrement saillant car la comparaison entre le travail nécessaire sur un atelier et ses performances économiques peut parfois être rapidement faite.
- Ensuite, une meilleure prise en compte des interactions et synergies entre les surfaces de grandes cultures et le troupeau ovin que ce soit d'un point de vue agronomique, technique ou économique. La majorité des exploitants que nous avons interrogés à ce sujet se sentent livrés à eux-mêmes sur ces questions.

Ne trouvant pas de réponses auprès des structures historiques qui les accompagnent, ils se retournent vers d'autres agriculteurs quand ils en ont la possibilité, parfois vers des sociétés privées et la plupart du temps vers le web.

Ces questions qui ne concernent pas exclusivement les systèmes ovins - céréales, mais toutes les exploitations agricoles, devraient être mieux prises en compte à la fois dans la formation – initiale et continue – des exploitants et dans les offres d'accompagnement technique qui leur sont faites.

10. Lexique

AB :	Agriculture Biologique
AO :	Aide Ovine
Bac Pro :	Baccalauréat Professionnel
BEP :	Brevet d'Etudes Professionnelles
BPREA :	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
BTS ACSE :	Brevet de Technicien Supérieur Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation agricole
BTS PV :	Brevet de Technicien Supérieur Productions Végétales
CB :	Cellule de Base
CC :	Circuit Court
CETA :	Centre d'Etudes de Techniques Agricoles
CIIRPO :	Centre Inter Régional d'Information et de Recherche en Production Ovine
CIPAN :	Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate
COP :	Céréales Oléo Protéagineux
CV :	Cheval Vapeur
DESS :	Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées
EBE :	Excédent Brut d'Exploitation
EdE :	Etablissement départemental de l'Élevage
EMP :	Effectif Moyen Pondéré de brebis
GC :	Grandes Cultures
GJ :	Giga Joule
Ha :	Hectare
Idele :	Institut de l'Élevage
Kgc :	kilogramme de carcasse
OCM :	Organisation Commune du Marché
OPC :	Organisation de Producteurs Commerciale
PAC :	Politique Agricole Commune
pCB :	Personnes de la cellule de base
PCE :	Polyculture Elevage
Qx :	Quintaux
RICA :	Réseau d'Information Comptable Agricole
RMT :	Réseau Mixte Technologique
SIQO :	Signe Indicatif de la Qualité et de l'Origine
Spé :	Spécialisé
TA :	Travail d'Astreinte
TS :	Travail de Saison
TDC :	Temps Disponible Calculé
SAU :	Surface Agricole Utile
SFP :	Surface Fourragère Principale
STH :	Surface Toujours en Herbe
UGB :	Unité Gros Bovin
UMO :	Unité de Main-d'œuvre
VD :	Vente Directe

11. Références bibliographiques

Chatellier Vincent, 6 novembre 2013, Les effets redistributifs des décisions françaises relatives à la PAC post 2015, présentation à l'académie d'agriculture de France.

FNO – juin 2016, Moutons infos n°248, 7p.

Institut de l'Elevage, Novembre – Décembre 2013, Dossier économie de l'Elevage, L'élevage d'herbivores au Recensement agricole de 2010, Cheptels, Exploitations, Productions, 98 p.

Institut de l'Elevage, Juillet – Août 2014, Dossier économie de l'Elevage, Une PAC complexe et transitoire, 38 p.

Institut de l'Elevage, CNE, INOSYS-Réseaux d'Elevage - Avril 2016, Dossier annuel Ovins 2015 Economie de l'Elevage, Des signaux contradictoires, 42 p.

La France Agricole, n°36-54-3655, 5 août 2016.

RMT Travail en Elevage – Décembre 2010, Référentiel travail en élevages ovins viande, synthèse de 137 bilans travail, 28p,

SEGUIN Valentin, 2015, La réintroduction de l'élevage dans un territoire spécialisé en grande culture est-elle durable ? Diagnostic et simulation de scénarios de recouplage et évaluation de leur durabilité. Mémoire de fin d'Etudes réalisé dans le cadre du Master MPP2 IAE Lille, encadré par l'ACTA, 110p.

Sites web :

<http://idele.fr/services/outils/ipampa.html>

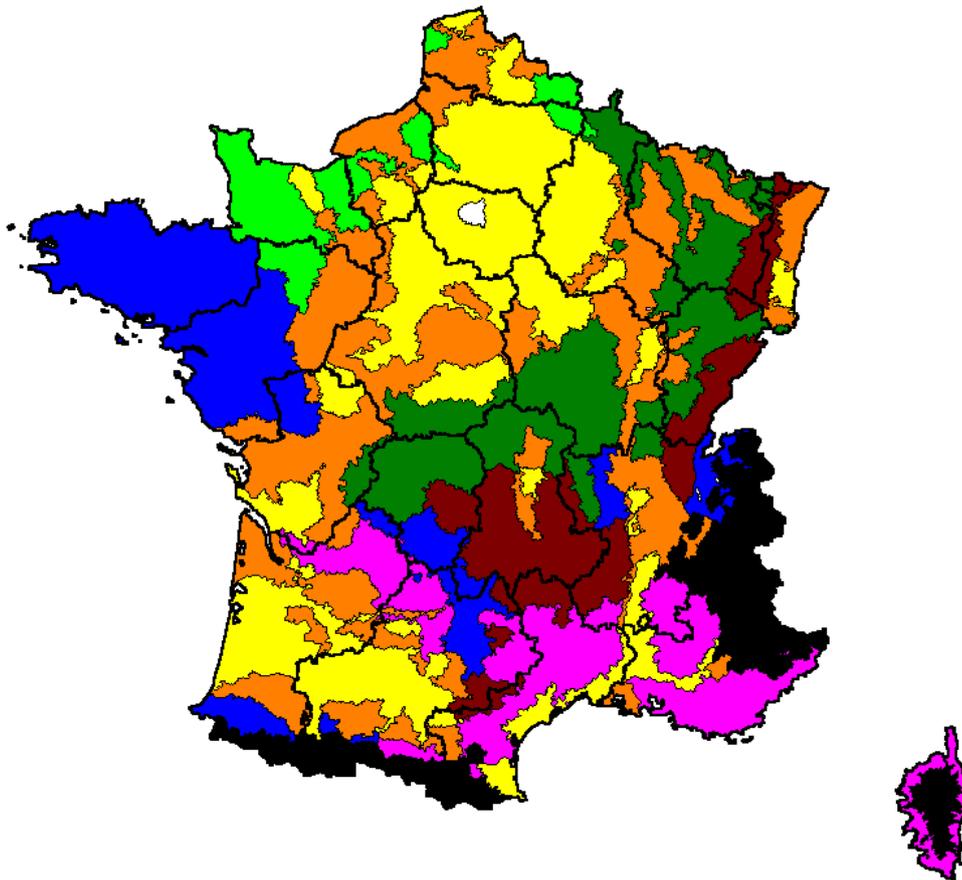
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/reseau-d-information-comptable/>

ANNEXES

.....

Carte des différentes zones d'élevage en France

Zones « Institut de l'Élevage »		Principales régions concernées	
	Zones de grandes cultures	Bassin Parisien	Aquitaine et Poitou
	Zone de polyculture - élevage	Zone de polyculture - élevage du Bassin Parisien	Zone de polyculture - élevage du Bassin Aquitain, Rhône-Alpes, Alsace
	Cultures fourragères (herbe + maïs)	Zone intensive du Grand Ouest (zone laitière avec alternatives à l'élevage)	Piémonts intensifs (zone à dominante viande et peu d'alternatives)
	Zone herbagère du Nord-Ouest	Normandie	
	Zone herbagère du Centre et de l'Est	Zone herbagère du Nord-est (de tradition laitière)	Zone herbagère du Nord Massif Central (de tradition allaitante)
	Zones pastorales	Sud-est	Sud du Massif Central
	Montagnes humides	Franche-Comté + Vosges (forte spécialisation laitière)	Auvergne (et Massif Central) (mixité lait-viande)
	Haute Montagne	Alpes	Pyrénées



« VEGETOV – FAM 2015 » QUESTIONNAIRE

Identification de l'enquêté (nom et numéro diapason si éleveur suivi dans le cadre du dispositif Inosys Réseau d'élevage ...) :

.....
.....

SOMMAIRE

1. Présentation et historique
2. Description de l'exploitation
3. Le territoire
4. Mixité cultures/troupeau
5. Rapport au travail et organisation du travail
6. Regard sur l'économie de l'exploitation
7. Le sens du métier
- 8 .L'avenir de l'exploitation

1. PRESENTATION ET HISTORIQUE

Enquête

Pouvez-vous résumer les principaux évènements de l'historique de l'exploitation et de votre installation ?

(faire préciser : Formation(s) de la personne enquêtée (domaine(s), niveau(x)), Installation dans un cadre familial ou en dehors du cadre familial ? Depuis combien d'années exercez-vous le métier d'agriculteur/agricultrice ? Expériences professionnelles avant l'installation ?)

.....
.....
.....
.....

Compléments/Commentaires sur la présentation, l'historique

2. DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

ATELIERS ANIMAUX

Atelier animal	Système de production	Nombre d'unités productrices	Nombre d'unités produites

SURFACES

Assolement (ha)

SAU	
SFP	
Grandes cultures	
Ha d'inter-cultures réglementaires	
Ha d'inter-cultures volontaires	
Cultures pérennes	
Cultures spéciales	
Surfaces pastorales	
Autres	

Estimation du potentiel des sols (par exemple rendement moyen en blé)?

.....

Détail inter-cultures et modes de valorisation s'il y a lieu :

.....

Détail cultures pérennes :

.....

Détail cultures spéciales :

.....

BATIMENTS, EQUIPEMENTS, MATERIEL

Les bâtiments

Principaux bâtiments	Utilisation (animaux, fourrages...)	Caractéristiques et fonctionnalité (à compléter avec l'éleveur)

Les principaux équipements

Principaux équipements	Atelier(s) concerné(s)	Caractéristiques et fonctionnalité (à compléter avec l'éleveur)
Distribution fourrages		
Distribution concentrés		
Paillage		
Contention		
Autre :		

Le matériel

Quelle est votre stratégie en termes d'équipement matériel?

Modalités à proposer:

1/forte autonomie, 2/sous traitance partielle, 3/co-propriété, 4/CUMA, 5/fort degré de sous traitance

Pour les grandes cultures

Travail du sol:

Traitements phyto:

Récolte:

Pour la chaîne de récolte des fourrages

Foin.....

Ensilage.....

Enrubannage.....

1.4 COLLECTIF DE TRAVAIL (*Veiller à une identification commode des travailleurs*)

Statut : Cellule de base - Salariés –Apprentis - Stagiaires –Bénévoles

Qui	Age	Sexe <i>H=1 F=2</i>	Statut	Liens de parenté entre les membres de l'EA	Rythme de présence sur l'exploitation (<i>tous les jours, 1 j par semaine, pendant les week-ends...</i>)	Activités agricoles prises en charge

UMO familiale	
UMO bénévole	
UMO salariée	
UMO totale	

Compléments/Commentaires sur la description

3. LE TERRITOIRE

Enquête

Décrivez-moi votre territoire :

	Description	Quelle utilisation du territoire et pourquoi ? (quels types d'animaux et quels types de cultures)
Sites (taille, présence de bâtiments, éloignement du siège, morcellement des parcelles, équipements pastoraux, accessibilité, pente...)		

Avez-vous réalisé beaucoup d'aménagements pour rendre vos surfaces plus fonctionnelles et pour les optimiser techniquement? si oui, lesquels ? *(aménagement pour l'abreuvement des animaux, transformer un parcours en surface labourable, transformer une prairie permanente en culture, les clôtures...)*

.....

.....

Avez-vous raisonné votre système d'élevage en fonction de la configuration de votre parcellaire ? Si oui, comment ? *(production d'agneaux d'herbe car bonnes prairies proches pour engraissement agneaux...)*

.....

.....

Comment considérez-vous vous la SFP ? (des surfaces non labourables en herbe, des surfaces de cultures de fourrages, autres ?)

.....
.....

Avez-vous fait des transferts de terres labourables vers la production fourragère ? pour le pâturage, pour la fauche uniquement (stock)... ?

.....

Compléments/Commentaires sur le territoire
--

4. La mixité cultures-élevage

Pouvez-vous définir la mixité cultures-élevage sur votre exploitation (ce qu'elle est ou ce qu'elle serait chez un céréalier) ? Pourquoi avez-vous un atelier ovin et pas un autre atelier animal ? (Reprise, création ?) Dans votre exploitation, qu'est-ce qui rend la présence des brebis importante, essentielle ? Quel est votre intérêt pour les cultures ?

*(agronomie, temps de travail, salariat, investissement, facteurs facilitateurs à la création de la troupe (**formation spécifique**, accompagnement...), éléments rationnels, subjectifs, historique..., fiscalité, agrandissement,, optimisation des aides PAC, agroenvironnementales, valorisation des CIPANs obligatoires..., rentabilité économique, durabilité, technicité...), agro-écologie (limiter les impacts négatifs sur le milieu en utilisant les complémentarités des productions)...*

.....

Quels sont les avantages, les complémentarités qui permettent la mixité dans votre exploitation?

.....
.....
.....

Cette mixité est-elle subie (des terres où l'on ne peut avoir que de l'herbe car non labourable par exemple ou choisie (vous avez choisis de ne pas mettre de cultures sur une partie de la SAU alors que ce serait possible) ? Pourquoi ?

.....
.....

Par rapport aux autres exploitations de la région, cette mixité est : atypique, fréquente, la norme... ?

.....
.....

Avez-vous adapté votre organisation ou les itinéraires techniques de l'atelier cultures ou de l'atelier ovin pour optimiser le fonctionnement de l'autre atelier ?

.....

Y a-t-il des limites ou des difficultés, des incohérences liées à la présence de ces deux ateliers ? Si oui, comment essayez-vous de les surmonter, de les atténuer ?

.....

Considérez-vous avoir la même exigence technique dans les 2 ateliers ?

.....

Avez-vous des techniciens (CETA, Coop, OP...) qui vous conseillent sur les synergies entre ateliers (*valorisation du fumier, semences de dérobées...*) ?

.....
.....

Vous vous voyez comme un céréaliculteur qui a des brebis ? Un éleveur qui produit des céréales ? Entre les deux ? Et les autres (*agriculteurs, associés, conseillers...*), ils vous voient comment ? (*surtout si mixité OV Céréales un peu atypique ?*)

.....
.....
.....

Qu'est ce qui pourrait vous inciter à vous spécialiser (en ovin ou en grandes cultures)? Y avez-vous songé sérieusement ? Pourquoi ne pas l'avoir fait finalement ? *Avantages et limites de la spécialisation à citer.*

.....
.....

Les Modalités principales de la complémentarité Ovins et cultures (faire noter hiérarchiquement jusqu'à 5 modalités)

Ordre	Modalité de complémentarité	Comment / Pourquoi
	Conforter ou valoriser la main-d'œuvre	
	Valoriser des équipements	
	Valoriser des surfaces peu productives	
	Valoriser des produits ou des coproduits	
	Valoriser des couverts en inter-cultures	
	Valoriser des cultures fourragères (type luzerne)	
	Agronomie (ex matière organique avec le fumier)	
	Eligibilité aux aides ou réponse à des contraintes	
	Diversification du revenu / valeur ajoutée de l'élevage / optimisation fiscale	
	Image vis-à-vis de l'environnement social	
	Diversifier les tâches / intérêt pour l'élevage	
	Autres (à préciser...)	

5. LE RAPPORT AU TRAVAIL ET ORGANISATION

Quels sont les éléments mis en place sur votre exploitation qui vous ont permis d'améliorer l'organisation de votre travail (conduite du troupeau, conduite des surfaces, équipements/bâtiments, organisation de la main-d'œuvre) ?

Quand vous avez plus de travail à faire à certains moments de l'année, comment faites-vous ? (*relancer sur les leviers possibles : ses horaires, son organisation, ses activités, le recours à une aide ...*)

.....

Vos commentaires sur ce point (*satisfactions/insatisfactions, difficultés, aspirations*)

.....

Compléments/Commentaires sur l'articulation entre le temps de travail et le temps privé

La gestion du salariat (si salariat)

Comment gérez-vous vos salariés (partage ou délégation des tâches, quelle souplesse pour les congés, les week-ends, les pointes de travail, circulation de l'information...) ?

.....

Des évolutions sont-elles prévues par rapport à la gestion du salariat ? Lesquelles ?

.....

Les relations dans l'association/le collectif de travail

Y a-t-il une répartition des responsabilités dans le collectif de travail ?

.....

Si oui, laquelle ?

Qui ?	Est responsable de quoi ?

L'externalisation/ délégation (chaîne de récolte des fourrages, mise bas ...?)

Sous-traitez-vous des tâches à l'extérieur, lesquelles, depuis quand et pourquoi ?

.....

Des évolutions sont-elles prévues par rapport à la gestion des relations dans le collectif de travail ? Lesquelles ?

.....

La remplaçabilité

Vous faites-vous remplacer facilement ?

.....

Si oui, sur lesquelles, par qui ? Y a-t-il quelque chose que vous ne déléguez pas ?

.....

6. REGARD SUR L'ECONOMIE DE L'EXPLOITATION

Regard de l'agriculteur sur les résultats économiques

Ordre de grandeur sur l'EBE, annuités, moyenne sur plusieurs années

Comment considérez-vous vos résultats économiques ? *Votre exploitation tourne bien ? idée de l'indicateur et ordre de grandeur : revenu, produit, total /Grandes cultures / troupeau*

.....

Que pensez-vous de l'équilibre entre vos résultats économiques, les différents ateliers et le travail nécessaire à leur obtention ? (objectifs, satisfaction...)

Compléments/Commentaires sur l'économie de l'exploitation

7. LE SENS DU METIER

*Important : **poser les questions selon la formulation proposée et faire des relances neutres**, c'est-à-dire inciter l'enquêté à poursuivre, lui reposer la question en demandant s'il voit autre chose, **sans rien suggérer**.*

Dans votre métier, qu'est-ce qui a **vraiment** de l'importance pour vous ? (*prévoir des relances : et autre chose ?*)

Essayer de leur faire dire qui ils sont : un paysan, un éleveur, un manager, un entrepreneur....+ vision de l'enquêteur ?)

.....
Laquelle de ces définitions vous définit le mieux ? (*important : proposer les modalités et cocher une seule réponse*)

j'éleve des animaux, je cultive la terre, je me définis comme éleveur/agriculteur

j'éleve des animaux et je cultive la terre, je me définis comme éleveur

je cultive la terre et j'éleve des animaux, je me définis comme agriculteur

De laquelle de ces définitions de votre métier vous rapprochez-vous le plus ? (*important : proposer les modalités et cocher une seule réponse*)

je suis chef d'entreprise avant tout

j'ai monté un projet original et personnel, je me définis comme un créateur d'activité

je me définis comme exploitant rural ancré dans un territoire

je suis avant tout un manager, le gestionnaire d'une équipe (*ne pas proposer si pas d'équipe*)

autre. Préciser :

Compléments/Commentaires sur le sens du métier

8. L'AVENIR DE L'EXPLOITATION

Quels changements envisagez-vous ou souhaiteriez-vous mettre en place dans l'exploitation ? (prévoir des relances sur bâtiment/équipement/matériel, foncier, conduite du troupeau et des surfaces, collectif de travail, type de produit et circuit de commercialisation, autre activité, installation ...)

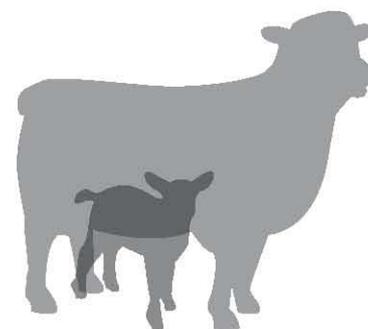
.....

La mixité « cultures – ovins » : des complémentarités entre ateliers qui constituent un atout pour la durabilité des systèmes - VEGETOV

Les systèmes de polyculture-élevage dans les zones de productions céréalières ont fortement diminué depuis une trentaine d'années. Pourtant, aujourd'hui encore, 1 brebis allaitante sur 5 est en zones de cultures ou de mixité cultures et élevage. Les signaux économiques et politiques sont en faveur de ces exploitations. Les techniciens en font la promotion en mettant en avant les avantages liés à la mixité : autonomie alimentaire, optimisation des ressources, bénéfices agronomiques et surtout amélioration des résultats financiers. 17 exploitants nous livrent leurs motivations principales à la création d'un atelier ovin : diversifier le revenu, conforter la main-d'œuvre sans oublier les points critiques, pour la réussite dans un système de polyculture-élevage, que constituent le travail, les compétences et qualifications nécessaires au métier d'éleveur, mais également le manque d'approche globale sur les synergies entre les grandes cultures et l'élevage. Le développement et le conseil doivent mieux les prendre en compte dans la définition des projets de polyculture-élevage et dans leur accompagnement.



**INSTITUT DE
L'ÉLEVAGE**



Édité par :
L'Institut de l'Élevage
www.idele.fr

Dépôt légal :
4^{ème} trimestre 2016
© Tous droits réservés à l'Institut de l'Élevage
Octobre 2016
Réf. 00 16 301 055
ISSN 1773-4738

EN COLLABORATION AVEC :

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

